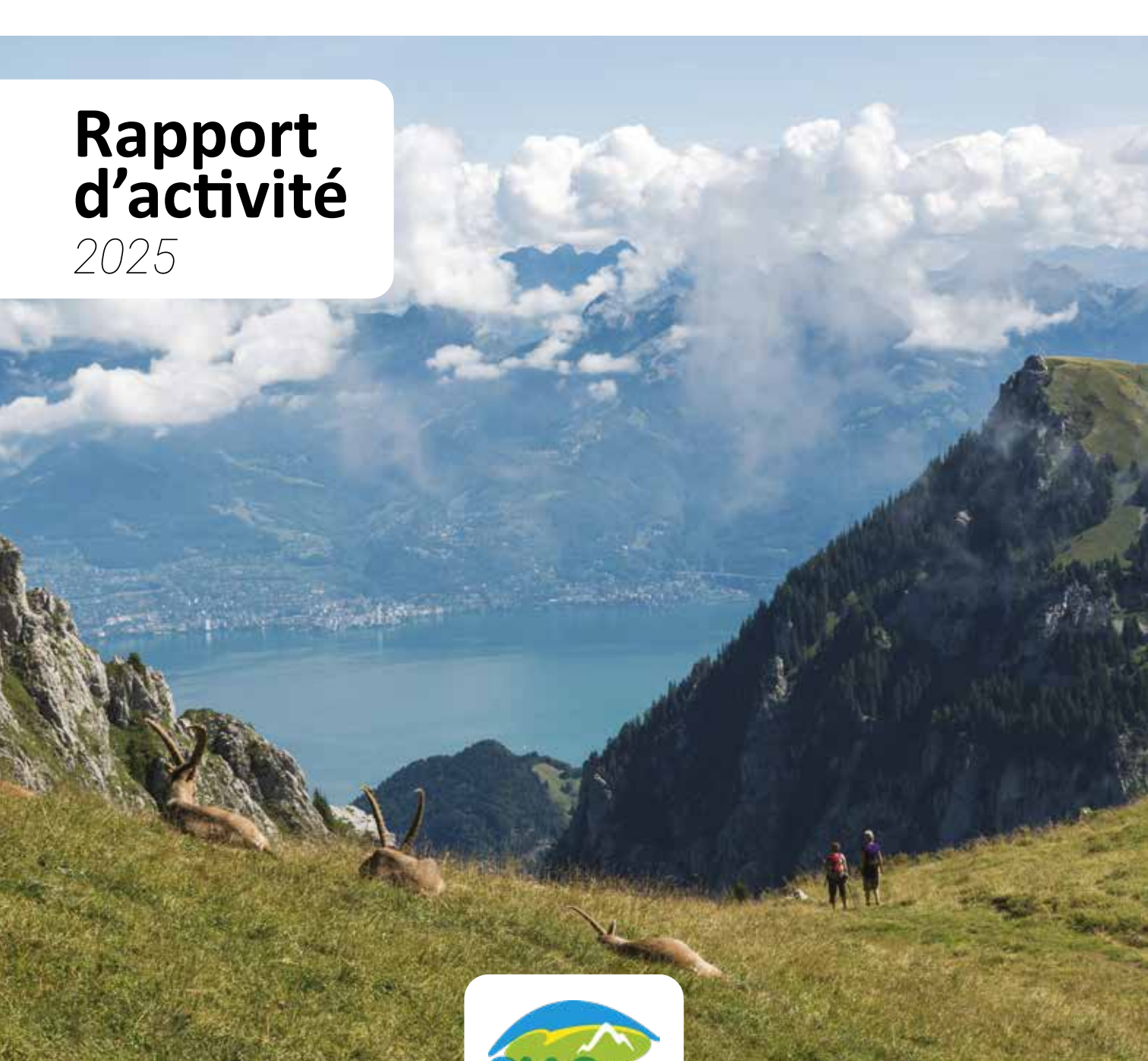


Rapport d'activité

2025



www.siac-chablais.fr

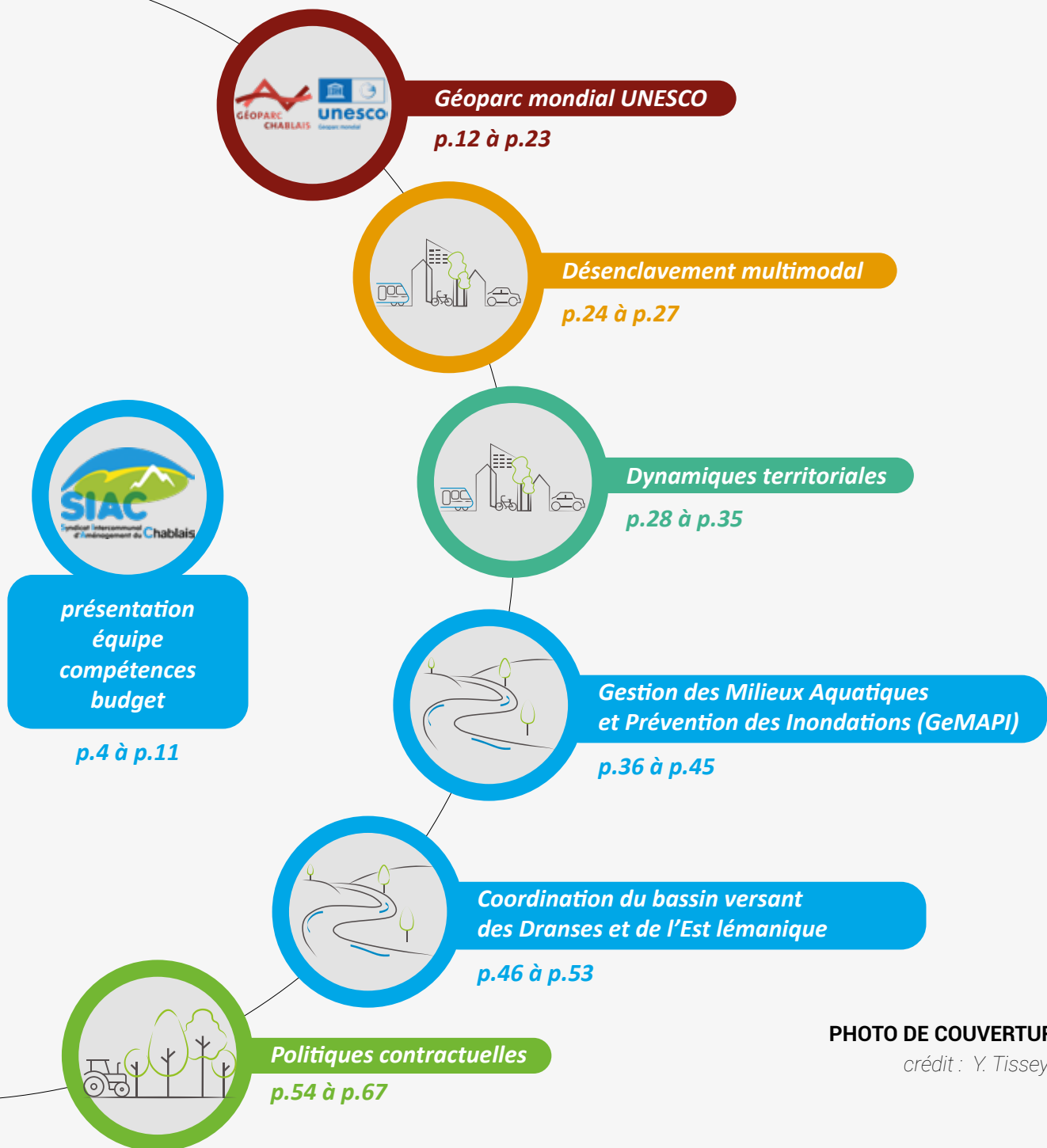


PHOTO DE COUVERTURE
crédit : Y. Tisseyre

Edito

Mesdames, Messieurs,

J'ai plaisir à porter à votre connaissance le rapport d'activité 2025 du SIAC. Après avoir élargi ses champs d'action en 2024, l'année 2025 a été une année riche en accomplissements et le présent rapport d'activités en dresse le bilan par pôle de compétence.

Les nouveaux espaces de découverte du Géoparc sont finalisés avec la réalisation des derniers éléments au lac de Montriond, à la buvette Cachat d'Evian-les-Bains et au Château de Ripaille à Thonon-les-Bains. Grâce à la forte participation des élus, des partenaires et des membres du Conseil scientifique, les sites vont désormais proposer des visites inédites aux différents publics.

Concernant l'aménagement du territoire et les dynamiques territoriales, l'année 2025 a été marquée par l'évaluation à 6 ans du SCoT du Chablais qui a été l'occasion d'analyser les effets de la mise en oeuvre des objectifs définis, de mesurer les dynamiques territoriales à l'oeuvre et de vérifier la cohérence entre les projections initiales et les données réelles observées. L'année 2025 correspond également à la première année de participation du SCoT du Chablais à l'Appel à Manifestation d'Intérêt LIFE Biodiv'France, pour l'élaboration de véritables stratégies écologiques territoriales au sein des SCoT.

S'agissant de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, 2025 a permis au SIAC de monter en puissance dans ses actions, depuis le transfert de compétence intervenu au 1^{er} janvier 2024 en provenance de la CCPEVA et de la CCHC. Après une phase de structuration, l'organisation mise en place a permis d'assurer pleinement les responsabilités liées à la gestion des cours d'eau, des ouvrages de protection et à la

prévention des risques, tout en renforçant la coordination à l'échelle du bassin versant.

Enfin, concernant les politiques contractuelles, l'équipe du LEADER du Nord des Alpes a répondu en 2025 à 13 sollicitations de nouveaux bénéficiaires potentiels, dont 2 sur le territoire du Chablais, qui souhaitent connaître les potentialités de financement de leurs projets par le LEADER. S'agissant du FEADER, 19 dossiers de demande d'aide d'un montant de 902 644,42 € ont été déposés auprès de l'équipe LEADER du Nord de Alpes. S'agissant des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) le SIAC a mobilisé 1 million d'euros le cadre de la campagne 2024-2028 pour le territoire du Chablais. Enfin, s'agissant de la forêt, l'année 2025 a été l'occasion de mettre en oeuvre la stratégie qui s'articule autour de 3 objectifs opérationnels : la lutte contre le morcellement du foncier forestier, la mobilisation et les flux des bois sur le territoire en préservant la ressource forestière, et enfin la promotion de la gestion forestière et des bonnes pratiques d'exploitation.

Les nouvelles élues et nouveaux élus se joignent à moi, pour remercier chaleureusement l'équipe précédente avec à leur tête, Géraldine Pflieger, pour la qualité et le professionnalisme dans le traitement de tous les sujets du SIAC. Notre volonté est de poursuivre l'ensemble des efforts en y apportant une nouvelle dynamique. Notre territoire du Chablais a une identité forte, voire très forte, soyons en fiers : nos actions dans l'avenir reposeront sur l'unité du Chablais. Une nouvelle feuille de route sera établie.

Michel CAPLOT
Président

Le SIAC

Structure publique chargée de programmer et mettre en oeuvre, à l'échelle du Chablais, des actions dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'amélioration du cadre de vie des Chablaisiens.

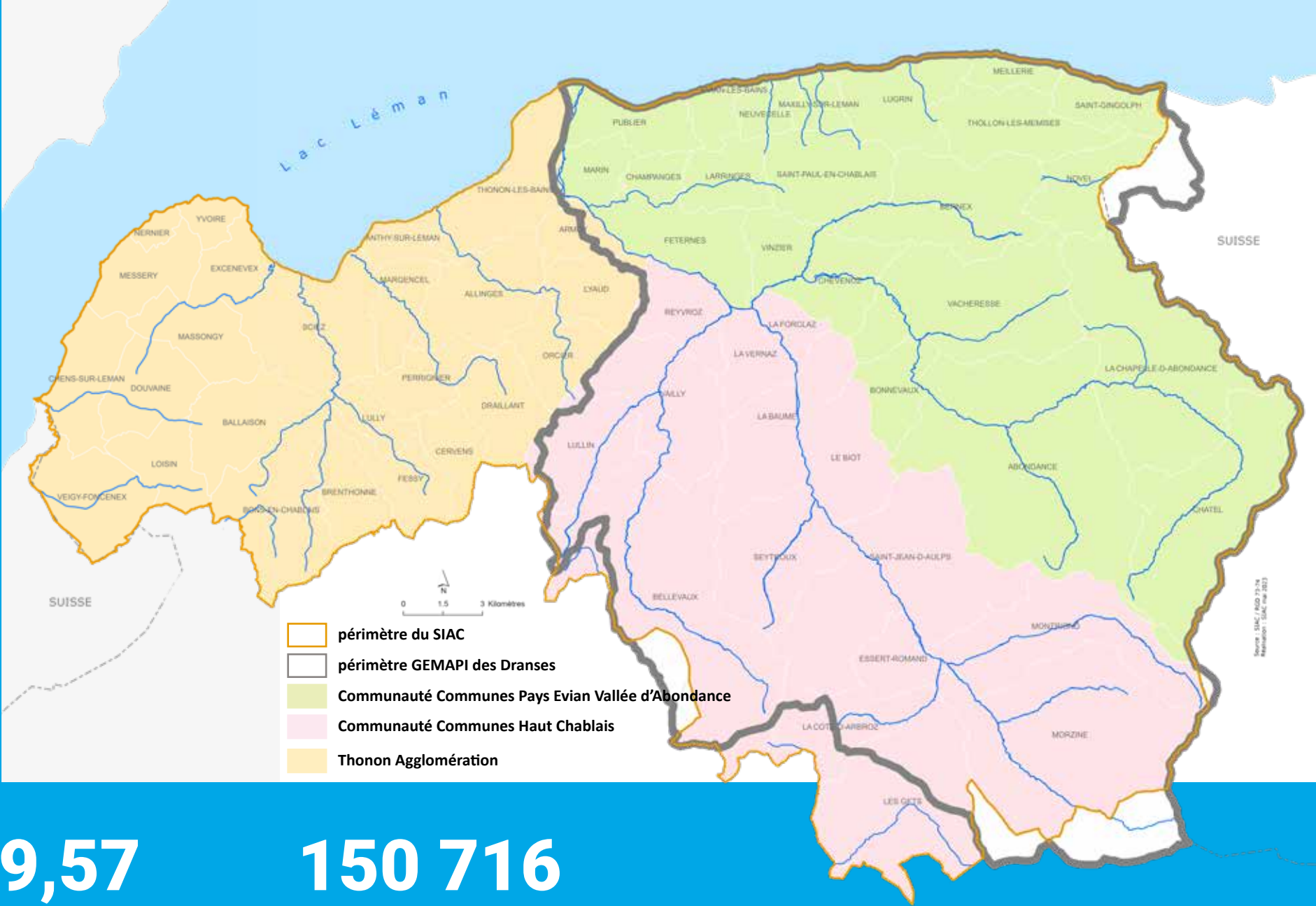
Créé par arrêté préfectoral en avril 2003, modifié en décembre 2016 puis octobre 2019 et enfin en novembre 2023, le SIAC regroupe 3 EPCI, soit 62 communes totalisant plus de 152 500 habitants en 2024.

Les collectivités membres sont : la Communauté de Communes du Haut-Chablais Interco, la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance et la Communauté d'Agglomération "Thonon Agglomération".

Le SIAC, créé pour une durée illimitée, permet aux élus des 62 communes d'aborder ensemble les questions liées à l'aménagement, au désenclavement du Chablais, de réfléchir et de travailler ensemble pour l'amélioration du cadre de vie des Chablaisiens.

Objectif des élus

L'objectif des élus est de parvenir à un aménagement optimal et équilibré de notre territoire. Ils se réunissent, prononcent leurs avis et décisions, concertés et réfléchis, et parlent d'une seule voix.



1 263,85

km de cours d'eau
Bassin versant des Dranses et de l'Est lémanique

869,57

km²

150 716

habitants
(pop. INSEE 2022)

L'équipe du SIAC

La gestion des ressources humaines dans une collectivité constitue une fonction stratégique. Pour assurer un service public pertinent et de qualité, le SIAC mène une gestion responsable des moyens humains.

A titre de précision, au 31 décembre 2025, le SIAC comptait 8 fonctionnaires territoriaux (titulaires ou stagiaires) et 9 contractuels.

La moyenne d'âge s'élève à 41 ans. A titre de comparaison, l'âge moyen des agents territoriaux est de 46 ans en 2023 (DGAFP, Fonction publique - chiffres-clés 2023).

La filière administrative (10 agents) est légèrement supérieure à la filière technique qui compte 7 agents.



17

agents

3

départs

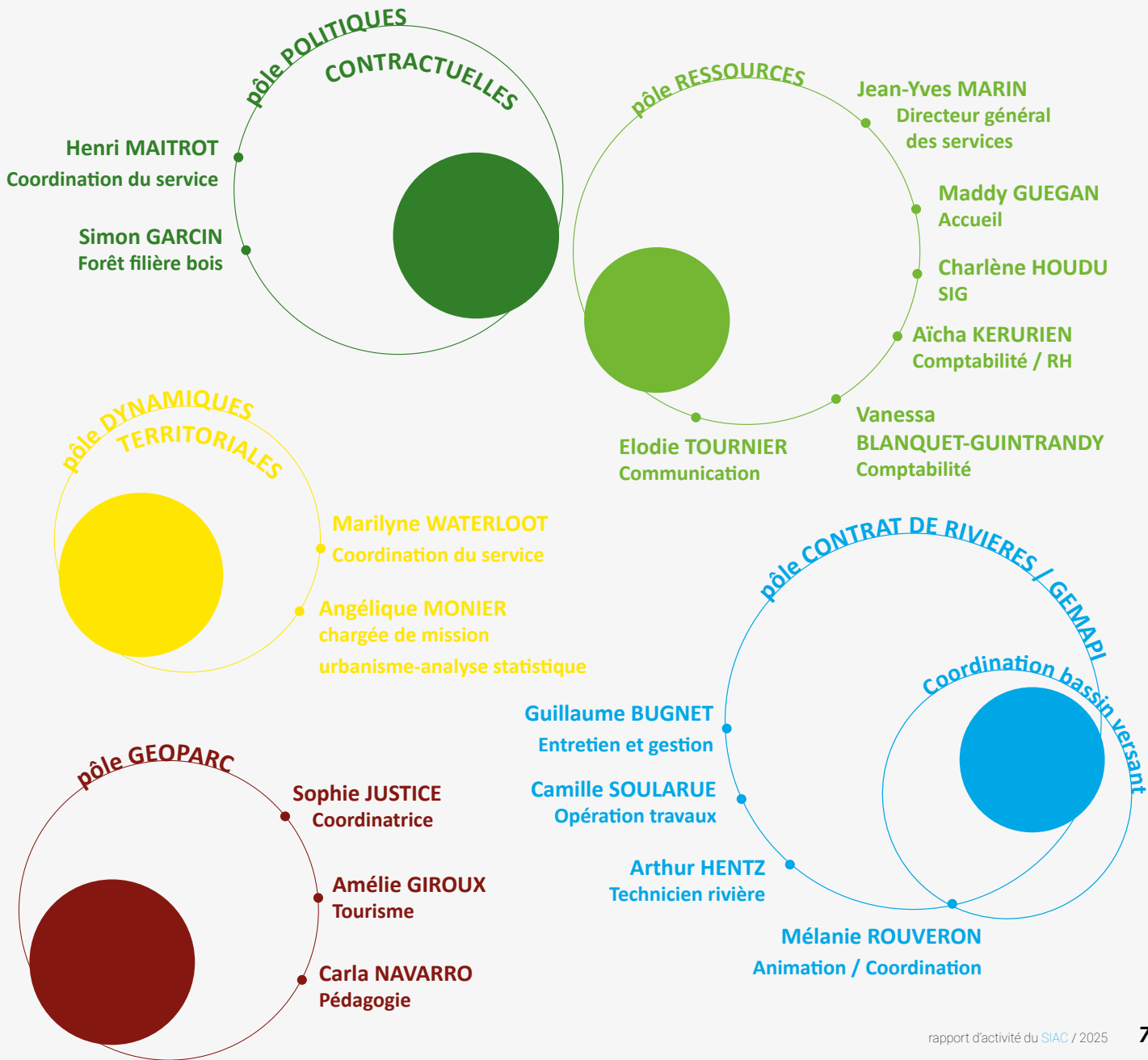
3

arrivées

2

filières administrative et technique

Organigramme des services // au 31 décembre 2025



Compte tenu de ses différentes clés de contribution statutaires et de conventions des prestations ponctuelles, le budget général du SIAC se décompose en 5 sous-budgets différents ainsi agrégés dans un seul document budgétaire. En conséquence, le SIAC tient une comptabilité analytique où chaque partie fait l’objet d’un suivi financier distinct et doit être équilibrée – ceci selon les règles inscrites dans le règlement budgétaire et financier du SIAC en vigueur.

1. Compétences générales du SIAC
Clé générale de contribution

Après au moins 7 années de maintien à 19,20 € par habitant clé, le produit de cette clé de contribution des membres a été réduite à 18,20 € par habitant, ce qui a représenté un montant en recettes de 3 231 365 € en 2025. Cette somme est dirigée vers deux affectations majeures : l’investissement pour des projets de désenclavement multimodal et d’intérêt chablaisien d’une part, la mise en œuvre des compétences générales du SIAC d’autre part.



1.1 Désenclavement multimodal et projets d’intérêt chablaisien

Cette thématique mobilise 63 % des contributions des membres du SIAC (soit environ 2 046 000 €). Elle comprend le service de la dette contractée par le SIAC pour le contournement routier de Thonon-les-

Bains, l’installation du très haut débit en zone peu dense, l’aménagement de la ligne du Léman Express (LEX) et de ses gares. Une somme de 1 852 000 € a donc été remboursée par le SIAC en 2025 au titre des emprunts ainsi souscrits les années antérieures. En matière de stratégie de mobilité, l’année 2025 a connu la poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route notamment sur la question multimodale avec des prestations de services assurées par un Cabinet spécialisé payées à hauteur de 49 000 €. Enfin, la constitution d’une épargne transitoire de près de 3,5 M€, en cumulé à fin 2025, permettra demain la poursuite du financement des projets d’intérêt chablaisien : solde de la participation au LEX, espaces d’expositions permanentes du GEOPARC mondial UNESCO du Chablais, projet d’investissement INRAE, participation à la rénovation des locaux de l’IFSI/IFAS (Hôpitaux du Léman), participation au Service Express Régional Métropolitain (SERM).



1.2 Dynamiques territoriales (SCoT, urbanisme, observatoire), GEOPARC mondial UNESCO, Politiques contractuelles, Elus et services ressources

En ce qui concerne les compétences générales du SIAC relatives au SCoT, GEOPARC, politiques contractuelles et services ressources, leur coût net en 2025 avoisine 1 214 000 € soit 37 % des participations des membres. Ce montant est en progression en 2025 compte tenu des dépenses nettes liées à l’équipement des trois espaces muséographiques du GEOPARC mondial

UNESCO du CHABLAIS. Toutefois, il devrait diminuer par la suite en 2026 car il s’agit de dépenses d’investissement ponctuelles supplémentaires. Les frais de personnel ont été contenus à hauteur de 670 000 € pour l’année 2025.



2. Coordination du bassin versant - clé item 12 de l’art. L.211-7 du Code de l’Environnement

Cette clé de contribution représente un produit de 198 604 € en 2025 soit 3,26 € par hectare de bassin versant ou 2,00 € par habitant contributeur. Cet exercice budgétaire a vu environ 373 000 € de dépenses consacrées aux 5 volets de cette compétence, qui sont ci-après rappelés : concertation des instances et des partenaires, politiques contractuelles, observatoire des fonctionnalités des milieux aquatiques, conciliation des usages, mise en valeur du bassin versant.



3. Compétence GEMAPI
clé GEMAPI à la carte

Les contributions à la carte de deux EPCI membres (CCPEVA et CCHC) ont été de 1 188 000 € en 2025. Pour la partie mutualisée entre les deux membres (c’est-à-dire les actions hors travaux, donc principalement les ressources humaines et dépenses de fonctionnement), les contributions ont représenté 540 648 € soit 9,03 € par hectare de bassin versant (9,51 € par habitant INSEE). Cependant, compte tenu

des subventions reçues, ce sont environ 674 000 € de dépenses réalisées en 2025 (ressources humaines, interventions courantes sur le transport sédimentaire et les boisements de berges principalement). A cela s’ajoute la constitution d’un fonds d’urgence à hauteur de 100 000 € qui est mis en réserve. Pour la partie travaux d’investissement dédiés sur le territoire de la CCPEVA (et donc appelés en participation à cet EPCI pour leur coût net après subventions), la contribution s’est élevée à 254 152 € soit près de 5,82 € par habitant INSEE du bassin versant. En 2025, les travaux ont été très importants sur le territoire de la CCHC avec le démarrage d’une grosse opération de restauration et prévention des risques d’inondations (Dranse de Morzine – 3 secteurs). Ainsi, la contribution du Haut-Chablais en 2024 fut de 394 000 € soit près de 30 € par habitant INSEE.



4. Délégation de compétence GEMAPI - contribution au réel (coût net, subventions déduites)

Ce secteur ne concerne plus que la délégation de compétence GEMAPI par THONON AGGLOMERATION. La partie fonctionnement n’a pas constaté de dépense au cours de l’année 2025. La partie investissement (opération Basse Dranse) a vu près de 20 000 € de dépenses au cours de l’exercice écoulé (recettes à venir en 2026). Le mandat du Département de la Haute-Savoie, pour le confortement du talus de la RD 902 réalisé à partir du lit de la rivière, a été soldé au cours de l’exercice 2025 avec une recette de clôture des comptes à hauteur de 93 993,19 €.



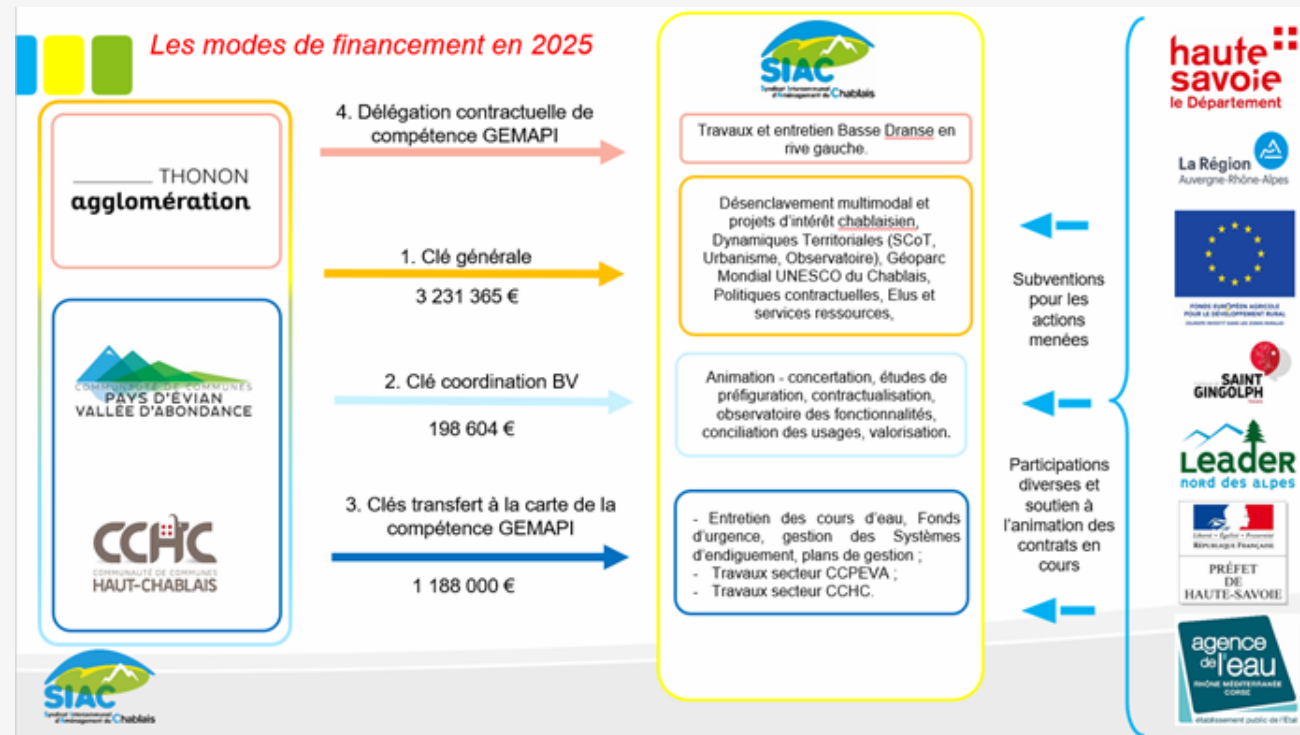
5. Prestations de services ponctuels (contractualisation) - remboursement au coût net

En 2025, ce périmètre n'a pas fait l'objet de mouvements particuliers mais les remboursements interviendront en 2026.

En conclusion, le SIAC a connu un exercice 2025 excédentaire sur le plan financier grâce à la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement (notamment en matière de frais de personnel) et à des restes à réaliser en

recettes qui seront encaissées en 2026. Néanmoins, l'excédent de l'exercice est moins important que les années précédents compte tenu de la baisse de la contribution générale au SIAC. En cumulé, l'épargne transitoire est de quasiment 3,5 M€ au 31 décembre 2025 et sera utilisée pour contribuer à la réalisation de projets d'intérêt chablaisien.

Le schéma ci-dessous vous présente en synthèse les modes de financements du SIAC au cours de l'exercice 2025 ainsi que les chiffres clés de ces contributions perçues.

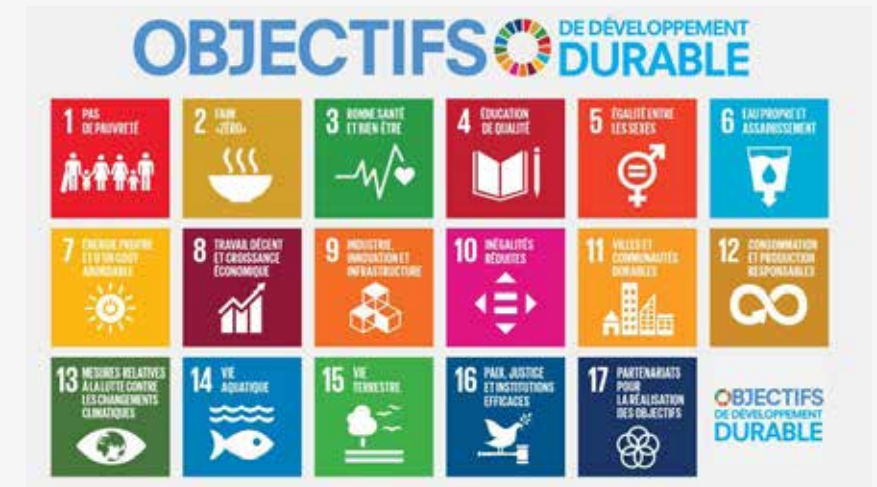


UN RAPPORT D'ACTIVITÉ QUI MONTRE LE LIEN ENTRE LES ACTIONS DU SIAC ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé « Agenda 2030 ». C'est un plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité. Il porte une vision de transformation de notre monde en renforçant la paix, en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

Cet Agenda 2030 a fusionné l'agenda du développement (faisant référence depuis l'année 2000 à 8 Objectifs de millénaire pour le développement) et celui des Sommets de la Terre (initiateur lors du Sommet de Rio en 2012 de l'élaboration, pour tous les pays, d'Objectifs de Développement Durables dits « ODD »). Ce sont donc 17 objectifs, décomposés en 169 cibles plus précises, qui forment le cœur et décrivent l'horizon idéal pour 2030 d'un développement durable supposant autant la justice sociale que la croissance économique, la paix et la solidarité que la préservation des écosystèmes.

Ces objectifs se veulent transversaux et universels. Ainsi, le SIAC, dans son rapport d'activité, a souhaité faire référence à ces objectifs afin de sensibiliser nos lecteurs à cette ambition commune et montrer également que le SIAC œuvre à son niveau à un développement durable.





UNE ANNÉE RICHE EN ACCOMPLISSEMENTS

Les espaces de découverte sont inaugurés !

L'incroyable aventure des nouveaux espaces de découverte du Géoparc se poursuit en 2025 avec la réalisation des derniers éléments pour la CCHC au lac de Montriond ainsi que pour la CCPEVA à la buvette Cachat. Toujours variés, impressionnants et faisant appel à des technologies et des méthodes immersives, les dispositifs de ces sites phares dévoilent les incroyables richesses patrimoniales du territoire.

Marquée par l'inauguration officielle au Château de Ripaille, avec la forte participation des élus du territoire, des partenaires locaux et des membres du Conseil scientifique, les sites sont désormais ouverts aux visites inédites de la population locale ainsi que des touristes.

Afin d'accueillir un public scolaire, une malle pédagogique dédiée est mise à disposition des médiateurs du Géoparc pour accompagner les visites encadrées.



Géoparc mondial UNESCO du Chablais

Avec ses actions, ses nombreux outils, ses événements ainsi que ses productions de qualité, le Géoparc mondial UNESCO du Chablais enrichit la qualité de vie des habitants des 62 communes du territoire.

Objectis de développement durable pour un avenir meilleur

Le Géoparc mondial UNESCO du Chablais répond aux 17 objectifs de développement durable à travers ses missions d'éducation, de découverte, de soutien à l'activité économique locale, de recherche scientifique et de préservation des patrimoines remarquables de toute nature du Chablais.



Le Géoparc Mondial UNESCO du Chablais, c'est :



231
sites naturels classés



85
sites géologiques inventoriés



47
monuments historiques classés



des produits du terroir, savoir-faire de qualité



1
collectivité de soutien le SIAC



3
intercommunalités de gestion



10
offices de tourisme



50
médiateurs officiels



124
établissements scolaires



100
partenaires locaux

EDUCATION



En 2025, le festival des courts-métrages a rencontré un grand succès. Dans le cadre du projet éducatif « Un chez-moi exceptionnel : histoires de nature et de légende », six classes du territoire du Géoparc ont imaginé un scénario et réalisé leur film avec une équipe professionnelle, en tournant toute l'année sur des sites emblématiques. Les films ont été présentés lors d'une projection au Ciné Léman.

Un nouveau livret pédagogique consacré au patrimoine glaciaire a également été publié, en écho au thème de l'ONU 2025 sur la préservation des patrimoines glaciaires.

Au total, 5 868 élèves, de l'école primaire au lycée, ont participé à une sortie ou à un atelier du catalogue pédagogique animé par les médiateurs du Géoparc, un chiffre en hausse par rapport à l'année précédente.

à retenir

La découverte des richesses des 3 EPCI du Chablais en lien avec le programme de l'Éducation nationale

Plus de 51 sorties et ateliers proposés aux jeunes, de la maternelle jusqu'au lycée

2 conventions Géoparc - l'Éducation nationale : 1 au niveau primaire, 1 au niveau collège et lycée

5 centres de vacances partenaires offrant des séjours de 3 à 5 jours aux classes d'ici et d'ailleurs

Pars à l'aventure avec les séjours Géoparc !

Un travail approfondi entre le Géoparc, les centres de vacances du territoire, la Montagne des Juniors, l'Éducation nationale ainsi que les médiateurs du Géoparc a permis de structurer des séjours permettant aux jeunes d'ici et d'ailleurs de découvrir le Chablais. Entre lac et montagnes, paysages et biodiversité, traditions et innovations, lieux modestes et sites remarquables, l'offre de séjours de 3 à 5 jours est commercialisée via 5 centres de vacances dans le Chablais.

Pour compléter les séjours, le Géoparc propose un kit pour chaque jeune comprenant un carnet de terrain, un crayon de papier et des crayons de couleur et un jeu de 10 cartes éco-gestes en montagne en lien avec les ODD.

Visitez le site web du Géoparc pour découvrir l'offre dans la toute nouvelle vidéo du Géoparc !



TOURISME DURABLE & D'ICI



Le Géoparc participe au développement d'un tourisme plus durable sur le territoire en mobilisant son équipe, ses médiateurs ainsi que ses partenaires autour de 4 objectifs :

FAIRE ÉMERGER DE NOUVELLES EXPÉRIENCES DE DÉCOUVERTES DES RICHESSES LOCALES

- Co-conception de produits mis en avant dans les dossiers de presse des offices de tourisme et de Haute-Savoie Mont-Blanc
- Mise en place d'un programme de sorties avec des approches variées lors des Semaines du Géoparc et de la Fête de la Science : randonnées thématiques, rencontres de producteurs, conférences, jeux de piste, ...

INVITER LES HABITANTS ET VISITEURS À AVOIR UNE APPROCHE PLUS SENSIBLE, PLUS ATTENTIVE DU TERRITOIRE

Avec la poursuite de l'opération des Mardis du Géoparc l'été, auprès du grand public, en collaboration avec les écogardes des collectivités du SIAC.

COLLABORER AVEC LES 10 OFFICES DE TOURISME DU CHABLAIS afin de renforcer l'accueil et l'information des visiteurs ainsi que la promotion du Géoparc. Ce partenariat se traduit par la diffusion de la carte de découverte du Géoparc (30 000 exemplaires) et de livrets pédagogiques, la sensibilisation des conseillers en séjour lors d'éductours, ainsi que la prise en charge

par les offices de tourisme des inscriptions aux Semaines du Géoparc. Le Géoparc a participé au Salon de la Randonnée à Lyon, aux côtés de la destination Alpes du Léman. Le label est par ailleurs valorisé à travers son intégration dans les brochures et dossiers de presse des offices de tourisme, ainsi que dans les contenus diffusés sur les réseaux sociaux des destinations. Enfin, l'équipe du Géoparc et ses médiateurs interviennent régulièrement lors d'accueils presse organisés par les offices de tourisme.

PROMOUVOIR LE LABEL A TRAVERS DIVERS ÉVÈNEMENTS LOCAUX : animations d'activités pédagogiques et d'un stand promotionnel avec la présence de médiateurs du Géoparc (Folies Végétales, Festiléman, Semaine du Développement Durable, Pass'Portes pédestre des Portes du Soleil...)



1 nouvelle offre de tourisme durable créée avec l'office de tourisme Leman Moutain Explore : un produit « **slow rafting** » avec une phase test réussie durant l'été 2025 en partenariat avec un guide-rivière médiateur du Géoparc.

Mardis du Géoparc



à retenir

Plus de 40 interventions promotionnelles et pédagogiques grand public assurées par l'équipe ou les médiateurs du Géoparc

Un nouveau livret pédagogique « le patrimoine glaciaire du Chablais »

Poursuite des Mardis du Géoparc l'été en étroite collaboration avec les écogardes – 10 demi-journées, 350 personnes sensibilisées

Succès du Bar à Eaux du Géoparc lors du lancement de saison Haute-Savoie Mont-Blanc à Evian

RECHERCHE & PRÉSERVATION



Étant l'un des rares gestionnaires du patrimoine géologique en France, le Géoparc du Chablais, accompagné par son Conseil scientifique, a poursuivi ses nombreuses missions de préservation et de recherche scientifique.

L'année 2025 a ainsi démarré par un séminaire sur la biodiversité et la géodiversité au Palais Lumière d'Évian. Près de 70 personnes (scientifiques, gestionnaires de la nature, intervenants), en provenance de France et de Suisse, étaient réunies afin d'évoquer l'importance de la diversité géologique. Au programme de la journée : exemples de gestion de la biodiversité et du patrimoine géologique, et un fascinant exposé sur l'importance de nos sols.

3 stagiaires ont intégré l'équipe du Géoparc du Chablais en 2025 (Universités de Lille, Savoie Mont-Blanc et Montpellier). Ils ont travaillé sur la migration de la base de données des 86 géosites, la création d'un livret et de maquettes, ainsi qu'une étude sur les patrimoines géologiques des rives du lac Léman.



à retenir

>65 participants au 1^{er} séminaire scientifique du Géoparc mondial UNESCO du Chablais

2 études en cours sur les géopatrimoines de la Baume (éboulis froid) et de Bellevaux (Niffion)

2 réunions du Conseil scientifique regroupant plus de 20 scientifiques universitaires et professionnels

1 convention entre le Géoparc et l'Université Savoie Mont Blanc pour la recherche et le conseil

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL



Le réseau des partenaires du Géoparc poursuit sa consolidation et son développement. En 2025, le nombre de médiateurs officiels du Géoparc a augmenté pour atteindre 50 professionnels. Ce réseau rassemble des acteurs issus de différents domaines : sites de visite, structures d'éducation à l'environnement, guides de moyenne montagne et guides-conférenciers. Afin de mieux valoriser ces professionnels et leurs missions, une campagne photographique de portraits a été réalisée.

Formation et professionnalisation

Le Géoparc a également coordonné quatre formations continues à destination des médiateurs et partenaires, portant sur différentes thématiques : le patrimoine bâti, la pédagogie scolaire en Sciences de la Terre (en collaboration avec l'Union européenne de géosciences), le perfectionnement de la conduite de sorties en anglais, un séjour d'étude au sein du Géoparc italien Val Sesia Grande.

Un rendez-vous professionnel a été organisé en octobre, réunissant offices de tourisme, partenaires et médiateurs. Cette rencontre a permis : de faire découvrir le nouvel espace de découverte du Géoparc au château de Ripaille, de renforcer les connaissances sur le label et les offres du Géoparc, de favoriser les échanges entre les différents acteurs du réseau. La journée s'est conclue par une conférence consacrée à l'accessibilité à la culture.



à retenir

50 médiateurs officiels du Géoparc dont 12 sont salariés de sites de visites emblématiques du territoire

4 formations continues organisées pour renforcer les connaissances des médiateurs

1 rendez-vous professionnel regroupant offices de tourisme et partenaires du Géoparc

COOPÉRATION



Les Géoparc mondiaux UNESCO coopèrent pour partager de bonnes pratiques, renforcer leurs projets en qualité et en ampleur. Dans ce contexte, le Géoparc du Chablais a participé à deux réunions du réseau européen en 2025 (une en distanciel et une en présentiel) avec les 112 autres Géoparc d’Europe. Le Géoparc du Chablais a joué un rôle majeur dans celle qui s’est tenue en présentiel au siège de l’UNESCO à Paris. Sophie Justice, coordinatrice du Géoparc du Chablais et présidente des Géoparc européens, a ouvert la séance en évoquant les solutions durables que les Géoparc apportent aux enjeux sociétaux.

Lors du 11^e Congrès international des Géoparc mondiaux UNESCO à Kutralkura, au Chili, une délégation du Géoparc mondial UNESCO du Chablais a présenté, devant un public international, le projet des espaces de découverte du Chablais ainsi que les contributions scientifiques aux politiques publiques de préservation et de lutte contre le changement climatique.

Courant novembre, l’ensemble des Géoparc de France se sont rendus au Palais du Luxembourg pour présenter leur demande aux sénateurs — la reconnaissance des Géoparc mondiaux UNESCO dans le code de l’environnement, un travail lancé et à poursuivre...



229

Géoparc
autour du monde
en 2025

1

réseau mondial

1

réseau européen

1

comité français
des Géoparc mondiaux UNESCO,
au sein duquel le Chablais est reconnu

UNE GOUVERNANCE ANCRÉE DANS LES CONNAISSANCES ET LE TERRITOIRE

Le label Géoparc mondial UNESCO est attribué à chacune des 62 communes du Chablais et à toute action partageant les valeurs de l’UNESCO.

Sa gouvernance repose sur une commission d’élus qui se réunit trois à quatre fois par an. Elle assure le suivi des actions du Géoparc et formule des recommandations soumises ensuite à la décision du Bureau ou du Comité syndical du SIAC.

En complément, le Géoparc s’appuie sur un Conseil scientifique à vocation consultative. Celui-ci apporte un éclairage scientifique et constitue une aide à la décision pour les élus.



La mise en œuvre opérationnelle des actions est assurée par l’équipe de coordination du Géoparc au sein du SIAC. Celle-ci travaille en collaboration avec les autres équipes du SIAC, les personnels des EPCI, ainsi que les partenaires et prestataires du Géoparc.

à
retenir

1 Commission du Géoparc composée des élus du SIAC

1 Conseil scientifique avec une vingtaine de membres aux disciplines variées : géologues, géographes, archéologues, historiens, botanistes, muséologues...

80 réseaux d’acteurs œuvrant pour faire vivre le Géoparc dans le Chablais

PERSPECTIVES 2026

Un Géoparc n’est pas un projet, mais une approche territoriale partagée pour un futur durable et équilibré. L’année 2026 apportera son lot de nouveautés, en complément des travaux de fond sur les actions du Géoparc :

- ouverture des 3 espaces muséographiques (1 par EPCI),
- nouvelles actions pédagogiques « Classes des lacs du Géoparc mondial UNESCO du Chablais »,
- démarrage de la 3^e édition du Festival des courts-métrages scolaires,
- accompagnement des Offices de tourisme dans les démarches RSE et en communication responsable,
- actualisation et enrichissement des inventaires scientifiques.

Une nouvelle feuille de route sera élaborée avec les élus de la Commission et les partenaires du territoire, afin de permettre au Chablais de réaliser sa vision du Géoparc mondial UNESCO.



a) animation de la fresque du climat avec les 3 offices de tourisme engagés dans une démarche RSE

b) restitution kamishibai de la classe allophone de l’école des Arts dans le cadre du dispositif de financement du Géoparc

c) Découverte du territoire et de son histoire géologique au parc de corzent pour l’école de la Grangette - Classes de lac





Désenclavement multimodal et stratégie de mobilité

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité des engagements du SIAC en faveur du désenclavement du territoire, en s'appuyant sur une approche résolument multimodale des mobilités.

Léman Express en gare de Thonon-les-Bains
crédit : <https://www.lemanexpress.com/gares/thonon-les-bains/>



POURSUITE DE L'ENGAGEMENT DANS LE LÉMAN EXPRESS

Le SIAC poursuit son implication historique dans le développement de l'offre ferroviaire structurante du territoire, à travers sa participation au financement du Léman Express. Cet engagement, initié dès 2014, constitue un levier majeur de désenclavement du Chablais en améliorant son accessibilité à l'échelle du bassin de vie franco-valdo-genevois.

En 2025, l'autorisation de programme relative à cette participation est maintenue inchangée. Si les travaux principaux sont achevés, l'opération reste en cours de finalisation, notamment en raison d'ajustements techniques et de travaux complémentaires, avec un échéancier prolongé jusqu'en 2026 pour le solde financier. Cette continuité traduit la volonté du SIAC de sécuriser dans la durée la performance et la fiabilité de cette infrastructure ferroviaire essentielle.

Par ailleurs, le SIAC a également contribué à l'amélioration de l'intermodalité autour des gares du Léman Express, condition indispensable pour renforcer l'attractivité des transports collectifs.

Crédit photo : Charles Pietri
Région Auvergne-Rhône-Alpes



ENGAGEMENT DANS LA DÉMARCHE DE SERVICE EXPRESS RÉGIONAL MÉTROPOLITAIN (SERM)

L'année 2025 marque une étape structurante avec l'engagement du SIAC dans la démarche de préfiguration du Service Express Régional Métropolitain (SERM) franco-suisse.

Cette démarche partenariale, inscrite dans le cadre de la loi du 27 décembre 2023, vise à construire une offre de mobilité intégrée reposant prioritairement sur le ferroviaire, complétée par des transports collectifs routiers performants, des réseaux cyclables, ainsi que des solutions de covoiturage et d'intermodalité.

Le SERM répond à plusieurs objectifs majeurs pour le territoire couvert par ce projet :

- améliorer la qualité et la fréquence des transports du quotidien,

- réduire les émissions de gaz à effet de serre et contribuer à la transition écologique,
- limiter l'usage individuel de la voiture,
- renforcer l'accessibilité des territoires périurbains et ruraux,
- favoriser une meilleure articulation entre transport et aménagement.

UNE CONTRIBUTION ACTIVE DU SIAC À LA PRÉFIGURATION DU SERM

En mars 2025, le SIAC a approuvé la convention de financement de la phase de préfiguration du SERM franco-suisse et s'est engagé à y contribuer à hauteur de 25 000 euros.

Cette phase, d'une durée prévisionnelle de 12 mois, vise à élaborer un dossier de demande de statut SERM autour de plusieurs axes structurants :

- définition d'un schéma global de mobilité multimodale intégrant l'ensemble des modes de transport,
- élaboration d'un plan de financement à l'échelle du projet,
- mise en place d'une gouvernance adaptée,
- construction d'une stratégie coordonnée d'aménagement et de mobilité.

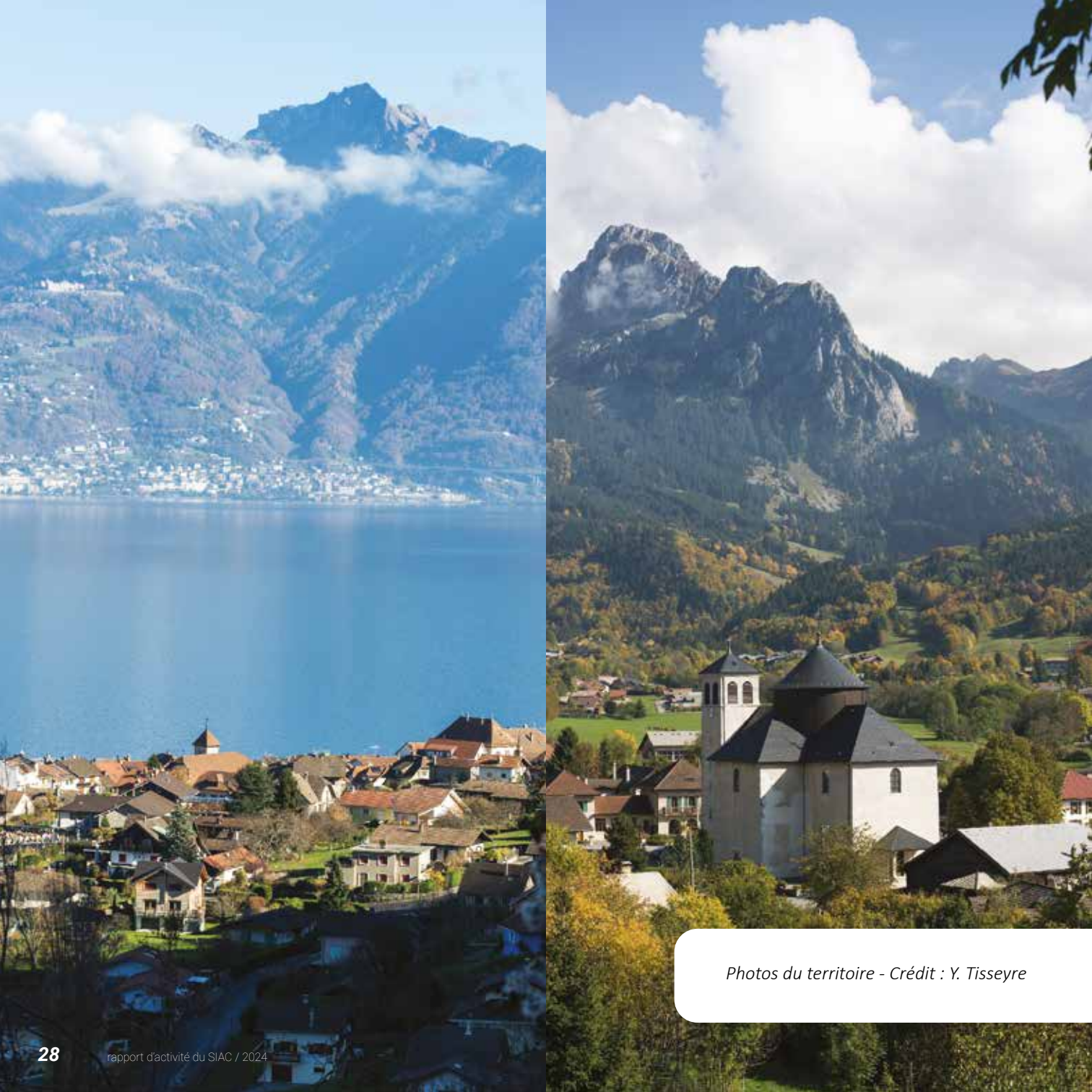
Le SIAC y joue un rôle spécifique en portant la vision du Chablais, en cohérence avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et sa stratégie de mobilité. Il contribue notamment aux travaux à partir de sa feuille de route ferroviaire et multimodale et participe à la concertation territoriale.

VERS UNE VISION INTÉGRÉE DU DÉSENCLAVEMENT

Au-delà des projets spécifiques, l'année 2025 confirme l'évolution vers une approche systémique du désenclavement, intégrant :

- le renforcement des infrastructures ferroviaires,
- l'amélioration des connexions entre les modes de transport,
- le développement des solutions de rabattement vers les pôles d'échanges,
- l'intégration des enjeux d'aménagement du territoire et de transition écologique.

Dans un contexte de forte croissance des flux de déplacements, notamment transfrontaliers, cette stratégie vise à proposer des alternatives crédibles à la voiture individuelle et à accompagner durablement le développement du territoire.



Dynamiques territoriales

Le SIAC, structure partenaire des collectivités locales, porte entre autres la compétence « SCoT » (Schéma de Cohérence Territoriale). Il est au cœur du processus d'aménagement du Chablais.

Photos du territoire - Crédit : Y. Tisseyre



L'ACTIVITÉ DU SERVICE : REPÈRES ET DONNÉES CLÉS

De nombreuses réunions ont eu lieu dans le cadre de ses missions régaliennes, notamment en tant que personne publique associée. Le SIAC a à cœur d’être présent tout au long des procédures de planification menées sur le territoire afin de demeurer un interlocuteur de proximité, investi, disponible et en soutien aux collectivités.

L’année 2025 a été particulièrement dense en réunions, en lien avec le contexte des élections municipales prévues en mars 2026. De nombreuses collectivités ont en effet affiché un objectif d’approbation, avant la fin de l’année, des évolutions de documents d’urbanisme engagées. Certaines de ces procédures se poursuivront néanmoins au-delà de 2025.

Dossiers de planification suivis en 2025		Nombre
Révision de PLU/PLUi	Note d’enjeux	0
	Avis	3
Modification de PLU/PLUi	Avis	4
RLPI	Avis	1
PLH	Avis	1
SCoT voisin	Avis	1
CDAC	Avis	1
Permis de construire	Avis	1

FORMATION PARTENARIALE

Évolution des espaces habités et maîtrise du développement territorial

Dans le cadre du partenariat engagé avec le CAUE de Haute-Savoie, et dans la continuité de la conférence consacrée au paysage organisée à destination des élus et des agents du territoire, il a été décidé pour l’année 2025 de proposer un format approfondi sous la forme d’une formation thématique.

Cette formation s’est tenue le 16 avril 2025 sur une journée complète et a réuni 31 participants, élus et techniciens, issus des trois EPCI du territoire, témoignant d’un intérêt marqué pour les enjeux abordés.
photo ci-contre

La thématique retenue portait sur l’évolution des espaces habités, à travers le prisme des défis contemporains « **Crise du logement, économie foncière : réconcilier l’humain et l’urbain par une maîtrise du développement territorial** ». Trois intervenants ont apporté leur expertise complémentaire :

- Julien Gourin (juriste au CAUE)
- Sarah Cohen (urbaniste-programmiste)
- Nicolas Fillardet (consultant en droit des sols et urbanisme)

La formation a permis, dans un premier temps, de revenir sur les éléments de contexte récents en matière de construction et d’aménagement.

Ont notamment été abordés :

- le développement massif et désormais incontournable de la densification,

AU SERVICE DU TERRITOIRE

- les dynamiques de mutations foncières,
- l’émergence d’un urbanisme de transformation, soutenu par les évolutions législatives récentes (loi Climat et Résilience, objectif Zéro Artificialisation Nette, loi relative à l’accélération de la production d’énergies renouvelables – APER, 2021-2023).

Un focus spécifique a également été proposé sur les enjeux liés aux secteurs pavillonnaires, notamment au travers des outils de division foncière et des leviers juridiques permettant d’accompagner ces transformations.

Enfin, la journée a permis d’esquisser une véritable « boîte à outils » au service de la qualité des projets, en mettant en lumière les dispositifs mobilisables pour garantir une approche qualitative des opérations d’aménagement : qualité urbaine, paysagère, architecturale et environnementale. Le rôle structurant des documents de planification et des outils réglementaires a été particulièrement souligné comme levier central d’une maîtrise cohérente et durable du développement territorial.

Cette formation a ainsi constitué un temps fort de montée en compétence collective, favorisant une culture commune autour des enjeux d’évolution des espaces habités et renforçant la capacité des collectivités à concilier sobriété foncière, qualité du cadre de vie et réponse aux besoins en logement.



L'année 2025 correspond à la première année de participation du SCoT du Chablais à l'Appel à Manifestation d'Intérêt LIFE Biodiv'France, lancé par l'Office Français de la Biodiversité et la Fédération des SCOT, avec le soutien de l'Union européenne.

Le SCoT du Chablais, aux côtés de 30 autres SCOT lauréats à l'échelle nationale, a participé à un travail collectif visant à définir une méthodologie commune pour l'élaboration de véritables stratégies écologiques territoriales au sein des SCOT. Cette démarche vise également à approfondir les réflexions sur les sols, la renaturation et la traduction opérationnelle des objectifs de sobriété foncière.

Cette première année a été marquée par de nombreux temps d'échanges et de travail autour des enjeux actuels, notamment ceux issus de la loi Climat et Résilience et de l'objectif de zéro artificialisation nette. Elle a également permis de nourrir la réflexion autour des défis auxquels les territoires sont d'ores et déjà confrontés, tels que la raréfaction de la ressource en eau, les épisodes de sécheresse, les îlots de chaleur, les inondations, l'érosion des sols, l'appauvrissement de la biodiversité ou encore la vulnérabilité accrue des milieux.

Parmi les temps forts de l'année, une journée de terrain a été organisée sur le territoire du Chablais le 22 septembre 2025. Cette journée a permis de croiser les approches théoriques et opérationnelles, de partager des retours d'expérience concrets et d'ancrer les réflexions dans les réalités territoriales.

Elle a notamment permis d'arpenter une partie de notre territoire à la découverte de la richesse de nos sols, avec l'intervention de M. Jean-Marcel Dorioz (*photo ci-contre*). Celle-ci nous a ainsi permis de comprendre, au plus près du terrain, pourquoi nous ne parlons pas d'un sol, mais des sols, et en quoi la diversité et la bonne santé de ces sols constituent une richesse pour notre territoire, dont nous devons prendre le plus grand soin.



Les travaux engagés dans le cadre de l'AMI se poursuivront en 2026, avec pour objectif de consolider les acquis méthodologiques et d'aboutir à des outils directement mobilisables dans les documents de planification et les projets de territoire.

ÉVALUATION DU SCOT DU CHABLAIS À 6 ANS

L'année 2025 a été marquée par la réalisation de l'évaluation à 6 ans du SCoT du Chablais. Cette étape réglementaire a nécessité un investissement important des équipes afin de produire un document détaillé, fondé sur les données les plus récentes disponibles au moment de sa rédaction.

Cet exercice constitue un temps clé pour le SCoT. Il permet d'analyser les effets de la mise en œuvre des objectifs définis, de mesurer les dynamiques territoriales à l'œuvre et de vérifier la cohérence entre les projections initiales et les données réelles observées.

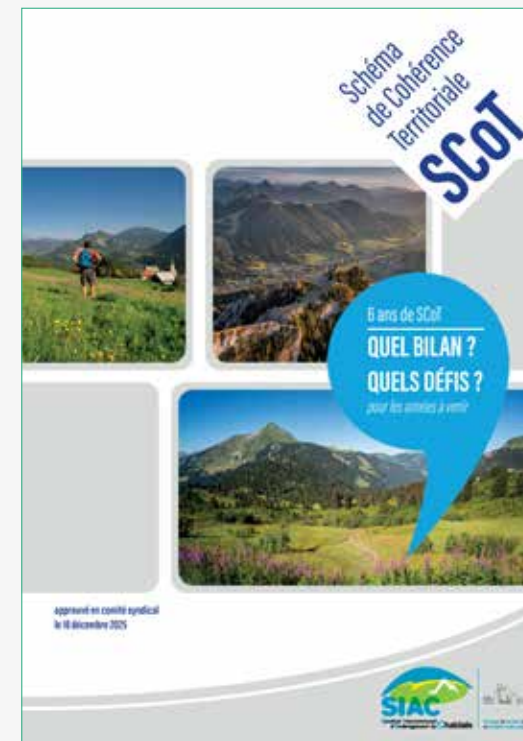
À l'issue de la procédure, le 26 novembre 2025, le cadre réglementaire de cette étape a évolué avec l'adoption de la Loi n° 2025-1129 du 26 novembre 2025 de simplification du droit de l'urbanisme et du logement dite loi Huwart. L'évaluation à 6 ans des SCOT est ainsi devenue une évaluation à 10 ans. Cette évolution répond notamment aux réserves formulées dans le rapport d'évaluation du SCoT du Chablais, en particulier concernant l'antériorité et la disponibilité des données dans un pas de temps de 6 ans.

Par ailleurs, la réalisation de cette évaluation n'est désormais plus assortie d'une caducité du document de planification en cas de non-respect des calendriers réglementaires. Cette évolution sécurise les SCOT mais également l'ensemble des documents de planification de rang inférieur.

Pour autant, l'évaluation des effets de la mise en œuvre du SCoT demeure une étape essentielle et indispensable. Elle constitue un outil central de pilo-

tage du territoire, permettant d'ajuster les politiques publiques et d'orienter l'action des collectivités dans la trajectoire définie par les élus.

Le rapport d'évaluation à 6 ans du SCoT du Chablais est disponible librement sur le site internet du SIAC. Il met notamment en évidence que les trajectoires de mise en œuvre du SCoT sont globalement cohérentes avec les objectifs fixés, tout en soulignant plusieurs points de vigilance et marges de progression.



en ligne sur le site internet du SIAC

CONFÉRENCE DES ÉLUS DU CHABLAIS DU 29 NOVEMBRE 2025



La conférence des élus du Chablais du 29 novembre 2025 (photo ci-contre) a constitué un temps politique et technique majeur de l'année. Elle a été largement consacrée au SCoT du Chablais, à l'occasion de la restitution officielle de son évaluation à 6 ans.

Présentation de l'évaluation à 6 ans du SCoT

M. Joseph Déage a ouvert la conférence par une présentation du rapport d'évaluation à 6 ans du SCoT du Chablais, rappelant le rôle essentiel de cette étape et les principaux enseignements obtenus. La présentation a mis en lumière la cohérence du SCoT, son appropriation par les acteurs locaux et son rôle central dans le pilotage du territoire.

Transition vers la thématique paysage et mise en œuvre opérationnelle

La seconde partie de la matinée a introduit la mise en œuvre concrète des orientations du SCoT, avec un focus sur la qualité des projets et l'accompagnement des collectivités. Le SIAC a présenté son partenariat avec le CAUE de la Haute-Savoie et l'intervention de Christophe Veyrat-Parisien et Julie-Amadéa Pluriel, illustrant

l'appui technique et paysager apporté aux communes pour intégrer le paysage dans les projets d'aménagement.

Accompagnements communaux – Plan de Paysage

Publier : Accompagnement de la commune dans sa réflexion sur la stratégie de densification du secteur d'Amphion, avec l'objectif d'aboutir à une vision concrète et pré opérationnelle. L'étude visait à identifier les solutions envisageables pour penser la densification du secteur d'OAP situé en face de l'emplacement du futur collège, entre la RD1005 et la ligne ferroviaire.

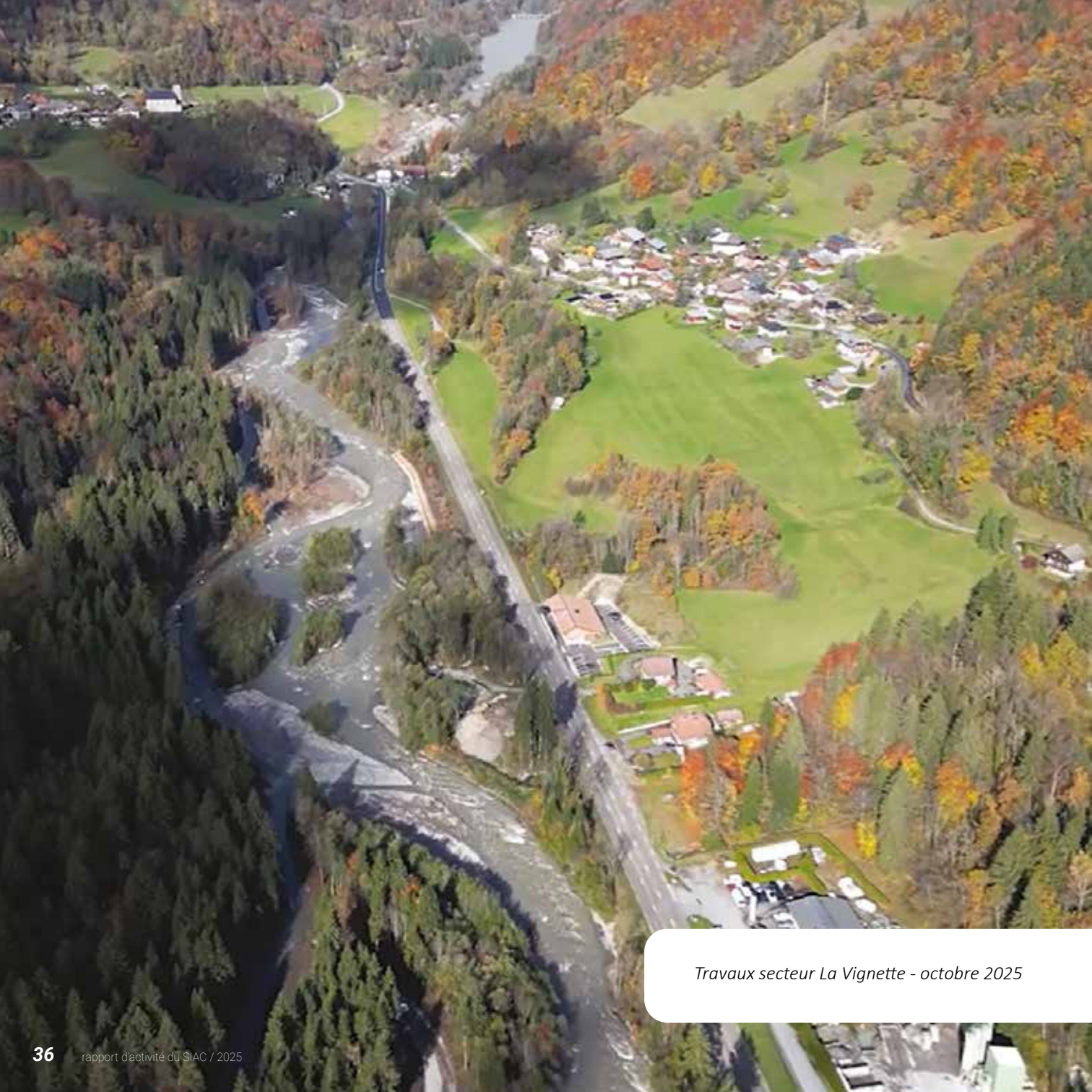
Montriond : Accompagnement de la commune dans sa réflexion sur le devenir et la vision de son centre-bourg, en intégrant une réflexion sur l'OAP, le besoin

en stationnement et le projet de la nouvelle mairie.

Bernex : Accompagnement de la commune dans sa réflexion sur l'ouverture à l'urbanisation d'un ensemble de terrains dont elle a la maîtrise foncière, situés en zone UA du PLU, dans le périmètre de l'OA2, et constituant un secteur d'extension du chef-lieu. Il s'agissait d'élaborer une programmation urbaine comprenant notamment des logements, des logements seniors, une micro-crèche, et éventuellement des logements saisonniers ou hôteliers.

Ces accompagnements ont permis de traduire les orientations du Plan de Paysage et du SCoT en projets concrets, intégrant qualité paysagère, densification, mixité fonctionnelle et prise en compte des besoins des habitants et des services publics.





Gestion des Milieux Aquatiques Prévention des Inondations (GeMAPI)

Travaux secteur La Vignette - octobre 2025



En 2025, le SIAC a poursuivi la mise en œuvre de ses missions, dans la continuité du transfert officiel de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI) intervenu au 1^{er} janvier 2024 en provenance de la CCPEVA et de la CCHC.

Après une phase de structuration, le syndicat a poursuivi la montée en puissance de ses actions, tant sur le plan opérationnel que stratégique. L'organisation mise en place a permis d'assurer pleinement les responsabilités liées à la gestion des cours d'eau, des ouvrages de protection et à la prévention des risques, tout en renforçant la coordination à l'échelle du bassin versant.

L'année a notamment été marquée par le lancement de nouveaux chantiers d'envergure, comme les travaux de restauration hydromorphologique de la Dranse de Morzine, ainsi que par la poursuite des opérations d'entretien, de gestion sédimentaire et de restauration des milieux aquatiques. Ces actions traduisent une volonté forte d'agir à la fois sur la qualité des milieux, la sécurité des biens et des personnes et l'adaptation au changement climatique.

Par ailleurs, le SIAC a poursuivi le déploiement de ses outils de suivi et de surveillance, notamment à travers l'installation de nouvelles stations de mesure et le renforcement du suivi des systèmes d'endiguement. Ces dispositifs contribuent à améliorer la connaissance du territoire et à affiner les capacités d'anticipation face aux épisodes hydrologiques.

Enfin, l'année 2025 a également été consacrée à des réflexions structurantes pour l'avenir, avec l'engagement du bilan du Contrat de rivière et les premières étapes d'élaboration d'un nouveau programme d'actions Eau & Climat. Ces travaux poseront les bases des interventions futures du syndicat pour les années à venir.

VOLET A : AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES EAUX

Réduction des pollutions industrielles : diagnostic sur les rejets polluants sur la Basse Dranse

CHIFFRES CLÉS

Lors du comité de pilotage de restitution de l'étude, il a été mis en évidence : au niveau du delta de la Dranse en rive droite, le milieu n'a pas la capacité d'autoépuration pour accepter les rejets actuels en l'état. Des solutions sont donc à chercher pour améliorer la qualité de l'eau sur ce tronçon, situé en plein cœur de la réserve naturelle du Delta de la Dranse.



Coût diagnostic : 42 910 € HT

Résultats des suivis sur les stations R2, R3 et R4 :

2024	Amont	R2	R3	Aval
	06066000			R4
paramètres physico-chimique généraux				nitrites
métaux état écologique				Cuivre Chrome Zinc
métaux état chimique				Nickel
Gammare - toxicité		pas d'effet	suivie nulle	suivie nulle
Gammare - Bioaccumulation		Faible (argent)	suivie nulle	suivie nulle

VOLET B1 : PRÉSERVATION, RESTAURATION ET GESTION DES COURS D’EAU ET DES ZONES HUMIDES



Restauration hydromorphologique et de protection contre les risques sur la Dranse de Morzine

Après plusieurs années de procédure et d’études, le SIAC a reçu l’autorisation au printemps 2025, de réaliser les travaux de restauration hydro-morphologique et de protection contre les risques sur la Dranse de Morzine. Dès septembre 2025, les chantiers ont été engagés sur les trois secteurs : Les Dérêches, le Vernay-Bron et La Vignette. Ils ont permis d’intervenir sur un peu plus de 5 km de cours d’eau, répartis sur six communes de Haut-Chablais Interco.



- Les entreprises ont réalisé les aménagements suivants :
- travaux d’abattage et de débroussaillage sur environ 4 ha,
 - réouverture ou création de bras secondaires et d’annexes hydrauliques,
 - réinjection avec reconstitution du lit mineur,
 - création de trois glacis avec enrochement et génie végétal au droit de protections de berges préexistantes, sur 500 m environ.

Une dernière phase de travaux est prévue en 2026, elle concernera principalement l’aval du Vernay-Bron.

Coût : 1 970 000 € HT



Plan stratégique de préservation, restauration et gestion des zones humides sur le bassin versant

- A partir des conclusions du diagnostic, il a été défini que la préservation et la restauration du fonctionnement hydraulique des zones humides se déclinent en trois axes :
- protéger les zones humides de l’artificialisation,
 - permettre le libre écoulement des eaux vers la zone humide et en aval,
 - améliorer la connaissance sur les zones humides.

Le plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant des Dranses et de l’Est lémanique prévoit 35 actions sur 6 ans pour un montant prévisionnel de dépenses de 1 400 000 € HT. Parmi ces actions, 21 zones humides sont identifiées prioritaires pour leur restauration.

Coût PGSZH : 59 110 € HT



Arrachage manuel des plantes invasives sur le Brevon à Vailly

- CHIFFRES CLÉS
- 2 sites
 - 3 espèces arrachées : Balsamines, Solidages et Renouées du Japon
 - 200 m de linéaire espèces exotiques envahissantes

Coût : 1 200 € HT



VOLET B2 : PRÉVENTION, PROTECTION CONTRE LES CRUES ET GESTION DES RISQUES



Mise en œuvre du plan pluriannuel d’entretien des matériaux sur l’ensemble du bassin versant

CHIFFRES CLÉS

- 1 830 m³ de sédiments gérés dont 1 570 m³ remobilisés, 250 m³ extraits/réinjectés et 10 m³ de matériaux pollués en décharge
- 2 000 m² de bancs sédimentaires dévégétalisés et scarifiés
- 5 sites au total sur l’année 2025

Coût : 18 205 € HT

Mise en œuvre du plan de gestion et des opérations d’urgence sur les boisements de berges

CHIFFRES CLÉS

- 22 km de linéaires entretenus
- Dépenses 2025 du plan de gestion : 162 320€ HT
- 6 interventions d’urgence
- Dépenses 2025 d’urgences : 14 023 € HT

Coût : 176 343 € HT



Travaux de protection de berges à Abondance (Miolène à Chez les Ogays)

Après un premier secteur réalisé en 2024 à Richebourg, c’est le site des Ogays qui a vu la réalisation de travaux à l’été 2025. Les aménagements comprennent l’élargis-sement du lit de la Dranse par terrassements latéraux, la création d’un radier en enrochement, une protection de berges en enrochements et caissons bois ainsi que la reprise d’une berge en enrochements à l’amont du pont des Ogays. Les derniers travaux de remise en état se feront en 2026.

Coût de l’opération : 517 000 €HT, dont 262 000 €HT de travaux pour Richebourg et 146 000 €HT de travaux pour Les Ogays



les Ogays - avant



les Ogays - après

Réalisation d’une inspection des systèmes d’endiguement par les services de la DREAL (septembre 2025)

CHIFFRES CLÉS

- 3 systèmes d’endiguement autorisés (Les Canevières et Frogy à Abondance, La Panthiaz à La Chapelle d’Abondance)
- 724 m linéaire d’ouvrages de protection

Coût : 4 500 € HT

Entretien de la végétation des systèmes d’endiguement



Frogy (Abondance)



La Panthiaz (La Chapelle-d'Abondance)

Installation de 3 nouvelles stations de mesures de débit en période de crue

CHIFFRES CLÉS

- 3 stations de mesure de débit par caméra + échelle limnimétrique installées à proximité des 3 systèmes d’endiguement : Dranse d’Abondance, ruisseau de Frogy et de la Panthiaz

Coût : 88 000 € HT



Dranse d’Abondance aux Canevières (Abondance)



Ruisseau de la Panthiaz (La Chapelle d’Abondance)



Ruisseau de Frogy (Abondance)



FORUM DES COLLECTIVITES A LA ROCHE SUR FORON
Stand du SIAC au forum des collectivités de la Rochexpo en partenariat avec le SMIAC, le SM3A, le SILA et le Syr'Usses Octobre 2025



Coordination du bassin versant des Dranses et de l'Est lémanique



Bien que ne relevant pas directement du champ strict de la compétence GeMAPI, l'animation et la concertation dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, définies par l'article L.211-7, 12° du Code de l'Environnement, demeurent en 2025 un levier stratégique essentiel pour le SIAC.

Cette mission permet de structurer le dialogue entre les acteurs du territoire, d'assurer une meilleure articulation des politiques publiques et de promouvoir une gestion intégrée, cohérente et durable de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant des Dranses et de l'Est lémanique.

Dans la continuité des actions engagées, le SIAC a poursuivi les études structurantes visant à améliorer la connaissance et la gestion globale des milieux aquatiques. Parmi celles-ci, la définition des Espaces de Bon Fonctionnement (EBF) des cours d'eau et les études de continuité écologique ont permis d'identifier des leviers concrets pour restaurer le fonctionnement naturel des rivières et préserver les équilibres écologiques.

En parallèle, le suivi des grands chantiers engagés ces dernières années, notamment sur la Basse Dranse, a permis d'évaluer les premiers effets des aménagements réalisés et d'ajuster les pratiques de gestion. Ces retours d'expérience sont essentiels pour orienter les futures interventions.

L'année a également été marquée par le bilan du Contrat de rivière, mettant en évidence un niveau d'avancement significatif des actions engagées. Ce travail d'évaluation, complété par des ateliers de concertation, a permis d'initier la construction d'un nouveau contrat Eau & Climat, en cohérence avec les enjeux actuels du territoire.

Enfin, le SIAC a poursuivi ses actions de concertation, de communication et de sensibilisation, notamment à travers sa participation à des événements locaux et l'animation de temps d'échanges avec les élus et partenaires. Cette dynamique collective est essentielle pour construire une gestion intégrée, cohérente et durable de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant.

VOLET B1 : PRÉSERVATION, RESTAURATION ET GESTION DES COURS D'EAU ET DES ZONES HUMIDES



Définition des Espaces de Bon Fonctionnement des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant

CHIFFRES CLÉS

- 3 sous bassins versants concernés (CCHC – CCPEVA – Est lémanique)
- 202 km de cours d'eau seront étudiés
- EBF définis sur le secteur de la CCHC

Coût : 204 590 € HT

Etude de restauration de la continuité biologique sur le passage à Gué du Cerny (Brevon) et sur le seuil du pont de Froggy (Malève)

CHIFFRES CLÉS

- 2 ouvrages étudiés
- 1 proposition validée de restauration de la continuité biologique sur le Malève (seuil du pont de Froggy, h=1,3 m)
- Coûts estimatifs des travaux projetés : 130 000 € HT
- Objectif : reconnecter 3,8 km de l'amont du Malève à sa partie aval

Coût étude : 16 250 € HT



Suivis des travaux de restauration écomorphologique et de protection contre les risques sur la Basse Dranse

Rappel des travaux :

- 19,7 ha de travaux
- 4,5 km de rivière restaurée
- 1,4 km de bras secondaires recréés
- 800 m d’ouvrage de protection créés dont 273 m de système d’endiguement pour l’APEI à Thonon

Coût : 4 300 000 € HT



Suivis :

- écologique
- végétation et plantes invasives
- faunistiques : loutre, castor, muscardin, chiroptère, avifaune, herpétofaune, odonate, piscicole

Coût : 55 500 € HT



VOLET B3 : GESTION GLOBALE DE LA RESSOURCE EN EAU

Entretien des stations de mesures de débit et des pluviomètres

- CHIFFRES CLÉS
- 3 pluviomètres
 - 2 stations de mesures de débits par caméra
 - 6 stations de mesure de débit par capteur de pression

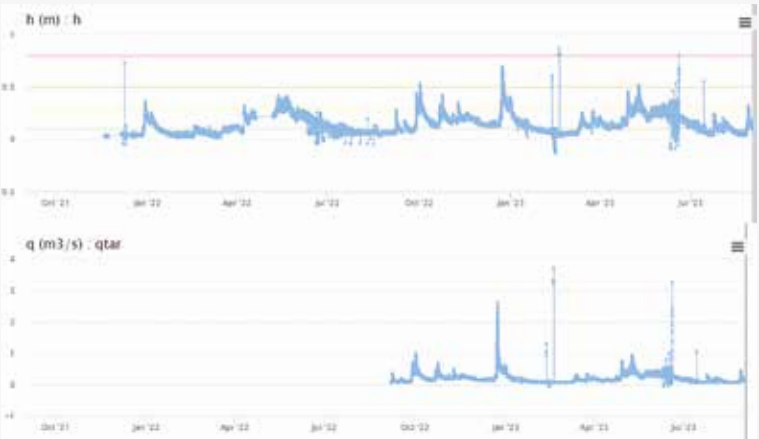
Coût : 26 000 € HT



Analyse hydrologique des cours d’eau en déficit et mise en corrélation avec les données de prélèvement

- CHIFFRES CLÉS
- 2,5 années hydrologiques étudiées
 - 8 stations de mesures hydrométriques du SIAC
 - 3 stations de mesure de la DREAL relevées

Coût : 35 468 € HT



VOLET C

Animation, portage, suivi et évaluation du contrat de rivières

Communication et sensibilisation

Valorisation des milieux aquatiques

Etude bilan du contrat de rivières et ateliers de préparation du nouveau contrat Eau & Climat

- CHIFFRES CLÉS
- 88% des actions ont été engagées
 - 69 % des actions sont achevées
 - 12 % des actions ont été abandonnées
 - 37% Taux d'aides publiques perçues de l'Agence de l'Eau RMC du Département 74, de la Préfecture de Haute-Savoie
- Coût : 50 000 € HT

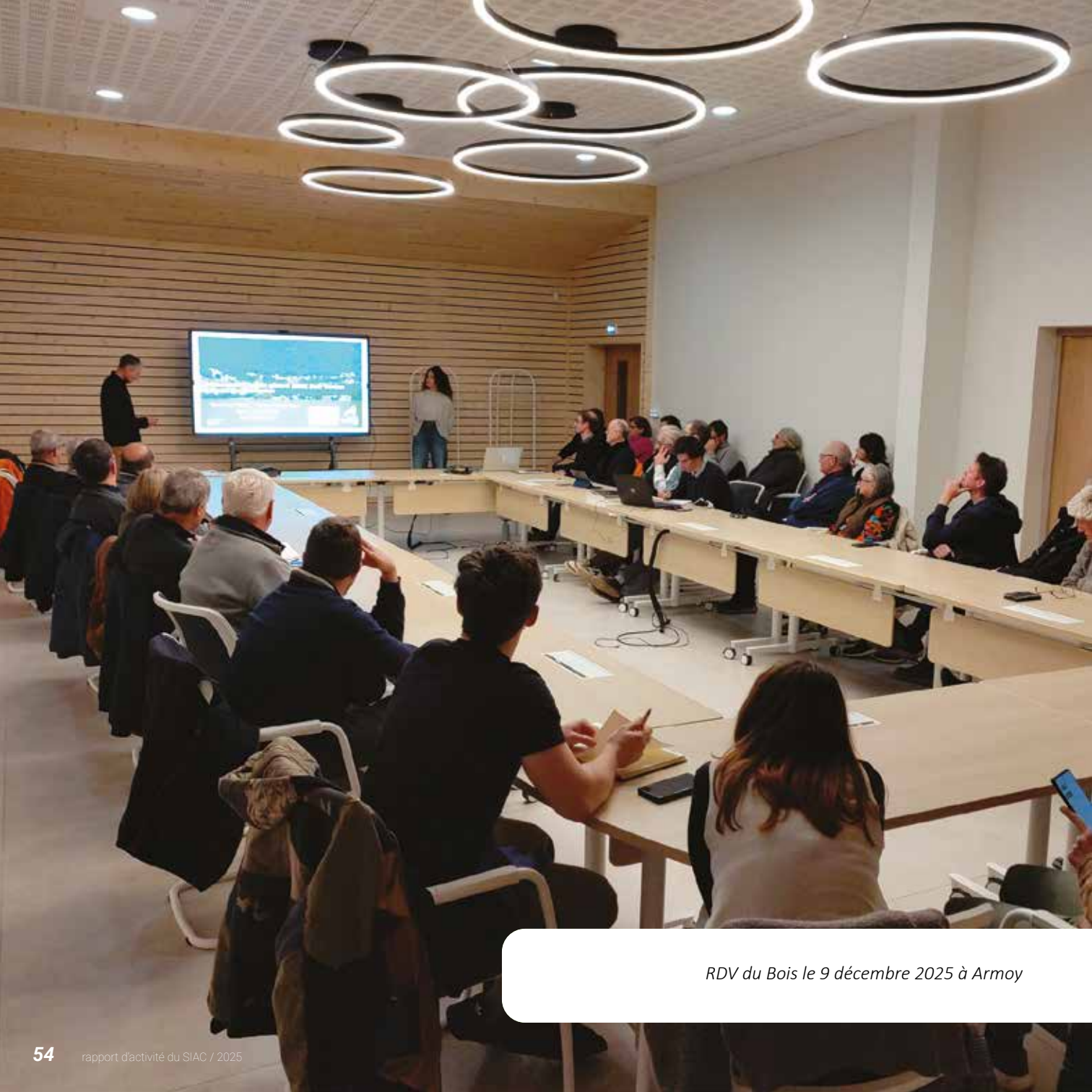


Retour sur les commissions des élus et les évènements qui ont marqué l'année 2025

- Commission Gestion des Eaux et des milieux aquatiques du 5 juin 2025
- Les travaux de restauration hydromorphologique de la Dranse de Morzine
 - La mise en œuvre du plan de gestion de la végétation rivulaire : retour sur les travaux des derniers mois
 - La mise en œuvre du plan de gestion sédimentaire : retour sur les travaux des derniers mois

Forum des collectivités à la ROCHEXPO du 17 octobre 2025





Politiques contractuelles

Le SIAC, via son pôle politiques contractuelles, se dote de moyens pour faire retomber les crédits de l'Union Européenne sur le Chablais, notamment les crédits du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

L'appui au développement rural se traduit au travers de 3 programmes européens :

LEADER : Liaisons Entre les Actions de Développement d'Economie Rurale

PAEC : Projet Agro-Environnemental et Climatique du Chablais

Stratégie Forestière du Chablais

RDV du Bois le 9 décembre 2025 à Armo





Le **PÉRIMÈTRE DU GAL** s’articule autour de trois secteurs géographiques regroupant des EPCI limitrophes. Ce découpage du territoire permet de faciliter le pilotage du GAL et de répondre au mieux aux attentes et besoins du territoire. Ce partenariat mis en place pour assurer le portage de la stratégie, tant en terme technique que financier est présenté dans la partie gouvernance.

Les trois secteurs géographiques du GAL sont les suivants :

Secteur Chablais

correspond au périmètre du SIAC
CA Thonon Agglomération,
CCPEVA,
CCHC.

Secteur Faucigny

CC Vallée Verte,
CC des Quatre Rivières,
CC Faucigny-Glières.

Secteur Mont-Blanc Arve Giffre

correspond au périmètre du SCoT
Mont-Blanc Arve Giffre
CC Cluses-Arve et Montagnes,
CC Pays du Mont-Blanc,
CC de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc,
CC des Montagnes du Giffre.



La stratégie du nouveau programme LEADER 2023-2027 du GAL du Nord des Alpes s’inscrit dans la **transition écologique et énergétique** (thématique transversale du LEADER 2023 – 2027) tout en s’articulant autour de chacune des trois thématiques suivantes :

- Revitaliser les centre-bourgs via une approche stratégique et participative permettant de renforcer leur rôle de centralité en milieu rural (requalifier des logements et leur rénovation thermique, développer des services à la population, traiter les espaces publics, ...).
- Construire une offre touristique renouvelée, diversifiée et accessible en réponse aux attentes de la clientèle et s’appuyant sur la mise en réseau des acteurs (développer des offres touristiques accessibles à tous, créer des activités touristiques de qualité, ...).
- Favoriser l’accès à l’emploi et renforcer la création de valeur ajoutée par le maintien et le développement de nouvelle activité en s’appuyant sur les ressources et les compétences locales (Valoriser toutes les ressources locales, favoriser l’accès à l’emploi et la formation, ...).

En 2025, L’équipe du LEADER du Nord des Alpes a répondu à 13 sollicitations de nouveaux bénéficiaires potentiels, dont 2 sur le territoire du Chablais, qui souhaitent connaître les potentialités de financement de leurs projets par le LEADER.

L’enveloppe FEADER initiale qui a été confiée à notre GAL s’élève à 2 469 895,00 €. Au cours de cette année 2025, 19 dossiers de demande d’aide d’un montant de

902 644,42 € ont été déposés auprès de l’équipe LEADER du Nord de Alpes. Sur ces 19 dossiers, 5 (26%) étaient issus du secteur privé et 14 (74%) étaient portés par des organismes publics.

Afin de sélectionner les dossiers et d’attribuer des subventions FEADER, l’équipe LEADER a organisé en présentiel 9 comités (3 comités de programmation et 6 comités de secteur). Au cours de ces comités LEADER, l’équipe LEADER a présenté à la sélection 19 dossiers et 20 dossiers à la programmation. Le montant des aides attribuées par le comité de programmation s’élève à 967 015,86 €. Comme pour l’étape des dossiers déposés, la répartition entre les organismes privés et les organismes publics est de l’ordre de ¼ privé et ¾ public.

2014-22

En 2025, l’équipe des politiques contractuelles a réalisé l’archivage papier et numérique des 58 dossiers de demande de subvention instruits par l’équipe LEADER ainsi que des comptes-rendus des 23 comités de programmation. Pour rappel, le programme LEADER du Chablais 2014-2022 a attribué une enveloppe totale de 2 083 769,46 euros de subvention FEADER à des acteurs du territoire du Chablais ou à des opérations impliquant ces acteurs.

L'état de la consommation des fonds FEADER du programme LEADER du GAL du Nord des Alpes pour l'année 2025 est le suivant :

localisation	abandonné / rejeté irrecevable		déposé		sélectionné		programmé	
	montant FEADER	Nb dossier	montant FEADER	Nb dossier	montant FEADER	Nb dossier	montant FEADER	Nb dossier
	345 437,63 €	8	345 437,63 €	13	192 026,70 €	4	1 677 393,59 €	34
GAL du Nord des Alpes	- €	0	47 465,53 €	1	64 026,70 €	2	- €	0
Secteur Chablais	60 000,00 €	2	180 739,48 €	3	- €	0	973 951,75 €	17
Chablais	- €	0	52 739,48 €	1	- €	0	224 050,58 €	4
CCHC	60 000 €	2	- €	0	- €	0	252 000,00 €	4
CCPEVA	- €	0	64 000,00 €	1	- €	0	162 616,97 €	3
Thonon Agglo	- €	0	64 000,00 €	1	- €	0	335 284,20 €	6
Secteur Faucigny	- €	0	116 739,48 €	3	128 000,00 €	2	141 146,82 €	4
Faucigny	- €	0	52 739,48 €	2	- €	0	43 595,10 €	2
CCFG	- €	0	- €	0	- €	0	97 551,72 €	2
CC4R	- €	0	64 000,00 €	1	128 000,00 €	2	- €	0
CCVV	- €	0	- €	0	- €	0	- €	0
Secteur M-B-A-G	285 437,63 €	6	308 739,48 €	6	- €	0	141 146,82 €	13
M-B-A-G	- €	0	26 369,74 €	1	- €	0	43 701,46 €	2
2CCAM	121 600,00 €	2	90 369,74 €	2	- €	0	239 052,80 €	4
CCMG	163 837,63 €	4	- €	0	- €	0	81 430,88 €	2
CCPMB	- €	0	192 000,00 €	3	- €	0	99 045,08 €	2
CCVCMB	- €	0	- €	0	- €	0	99 064,80 €	3

Quelques exemples de projets chablaisiens soutenus par le LEADER du Nord des Alpes 23-27

COMMUNE DE LA FORCLAZ
Mise en valeur de la station hydroélectrique // Subvention LEADER 64 000 €



COMMUNE DE MARIN
Maitrise d'œuvre pour les travaux de rénovation du presbytère // Subvention LEADER 45 000 €



COMMUNE DE MESSERY
Acquisition d'un vélo-bus à Messery Subvention LEADER 23 992,42 €



SAS FORÊT IVRE
Construction d'un hôtel-restaurant « Forêt Ivre » Subvention LEADER 60 000 €



PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE DU CHABLAIS 2023-27

Campagne MAEC 2023-27

Le Projet Agro Environnemental et Climatique du Chablais (PAEC) a débuté en 2023 pour une durée de 5 ans (2023-2027). Le SIAC s’est positionné en tant qu’opérateur, en charge de l’animation de ce projet d’ampleur sur les trois intercommunalités du territoire.

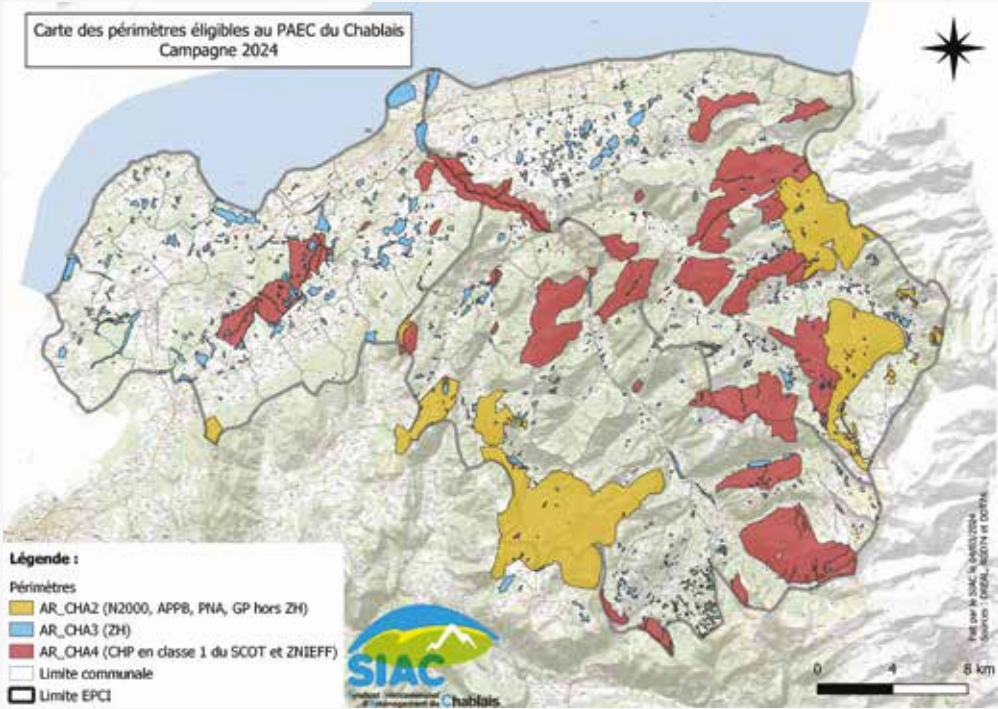
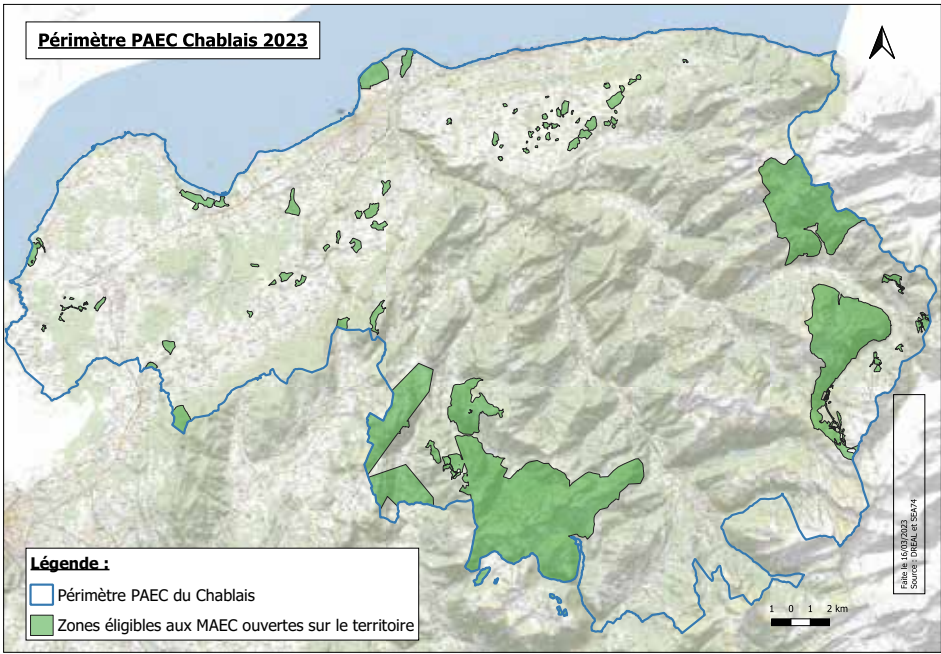
Une première campagne de contractualisation a été déployée en 2023 grâce à une enveloppe budgétaire d’environ 1 million d’euros allouée au Chablais par l’Europe au travers du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), par le Ministère de l’Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) et par l’Agence de l’eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC).

Ainsi, 4 Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) ont pu être proposées :

- PRA3 : Amélioration de la gestion de la surface herbagère et pastorale
- MHU1 : Préservation des milieux humides
- ESP1 : Protection des espèces, niveau 1, par la mise en défens de 10%, au minimum, des surfaces agricoles engagées

- ESP2 : Protection des espèces, niveau 2, par le retard d’utilisation de 25 jours au minimum, à partir des dates fixées par le territoire

A la fin de l’année 2023, 44 demandes de MAEC, essentiellement PRA3 et quelques MHU1, ont été acceptées et formalisées par la Direction Départementale des Territoires (DDT 74) suite au processus d’instruction. La campagne de MAEC 2023-27 va donc permettre de préserver la biodiversité sur une superficie de plus de **2 600 hectares** de surface agricole sur le Chablais pendant 5 ans.



Campagne MAEC 2024-28

En 2024, le SIAC a redemandé une nouvelle enveloppe et a obtenu, de nouveau, environ 1 million d’euros pour le territoire du Chablais, par les mêmes financeurs : l’Europe au travers du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), par le ministère de l’Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) et par l’Agence de l’eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC). Une cinquième MAEC a été rajoutée aux 4 premières mesures : **PRA1 : Gestion par le pâturage des espaces naturels à haute valeur environnementale d’alpages, d’estives et de marais.**

Au cours du printemps 2024, les exploitants agricoles chablaisiens ont déposé 184 demandes de contrats MAEC via l’outil télépac, pour une surface de 5 786 hectares, ce qui représente un montant demandé de 3 219 580 euros. Compte tenu de l’enveloppe budgétaire allouée, le SIAC a dû classer les demandes selon les critères de priorisation établis dans la notice de territoire.

62 demandes de MAEC déposées par 51 exploitants ont pu être traitées, ce qui représente environ **2 000 hectares** de surface agricole engagée dans la préservation de la biodiversité pendant 5 années

PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE DU CHABLAIS 2023-27

Formations MAEC

Les agriculteurs engagés ont l'obligation de réaliser une formation organisée par l'opérateur PAEC au cours de leurs 2 premières années d'engagement. En collaboration avec la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc (CASMB), la Société d'Economie Alpestre de Haute Savoie (SEA 74), le SIAC a programmé 3 sessions de formation collective au cours de l'année 2025. Au total, 17 exploitants agricoles ont suivi une formation et une dizaine seront formés avant le 31 mai 2026.

Retour sur les suivis de la campagne de MAEC 23-27

En 2025, le SIAC, en tant qu'opérateur PAEC du Chablais, a organisé un suivi des 44 contrats MAEC signés en 2023. Ces rencontres individuelles ont été sous-traitées à la CASMB et à la SEA dans le cadre d'un marché public. En raison de l'épidémie de dermatose nodulaire contagieuse (DNC), ces rencontres ont eu lieu en automne.

Pour chaque entretien une fiche a été remplie :

- les documents fournis : « diagnostic » et « plans de gestion » sont plutôt bien conservés dans l'ensemble

La mise en œuvre et les engagements des plans de gestion

- L'aide pour compléter le suivi des plans de gestion est appréciée. Certains les trouvent complexes en particulier lorsqu'il y a des engagements complé-

- mentaires en 2024
- La piqûre de rappel a été nécessaire

Le respect des obligations et des recommandations

- Une évaluation a été effectuée en fonction des objectifs initiaux : Atteint / Partiellement / Non atteint
- Les obligations sont globalement bien respectées et les objectifs sont majoritairement atteints, mais il existe un réel besoin de les réexpliquer aux exploitants

Quelques remarques générales peuvent être mises en évidence

Concernant la gestion de ces milieux et les évolutions climatiques

- Des périodes et des pratiques qui doivent s'adapter aux saisons (ex. début d'été très chaud / sec et pousse importante, etc...) ; un enjeu pour les obligations des mesures
- Une « lutte » pour le maintien de l'ouverture des milieux qui doit s'amplifier afin de limiter l'apparition d'espèces dites « invasives » (ex. chardon)
- Des exploitants intéressés pour obtenir des éléments techniques plus poussés

Concernant la cohabitation avec les autres usagers

- Dépasser l'effet « COVID » : beaucoup de monde et nombreuses incivilités en particulier sur les sites les plus « attractifs » (chiens de compagnie + points d'abreuvement, ...)
- Prendre plus en compte le travail initié par les territoires, notamment s'appuyer lorsque c'est possible, sur les écogardes

En conclusion

Un suivi utile et apprécié, avec une véritable valeur ajoutée de pouvoir rencontrer les exploitants sur le site.

Il y aurait un intérêt à approfondir / croiser avec les enjeux environnementaux du PAEC du Chablais avec d'autres enjeux environnementaux : DOCOB, études en cours, ...



En 2024, le SIAC a candidaté à la mesure FEADER T01 « déployer une stratégie locale de développement agri-forêt » pour l’animation de la stratégie du Haut-Chablais. Cette candidature s’appuie sur les conventions passées entre le SIAC et les 3 EPCI du Chablais. L’action du territoire en faveur de la filière forêt/bois est un travail de longue date qui s’est renforcé au fil des années et des projets. Considérant ces enjeux en termes de développement rural et l’historique des actions menées, la poursuite et le renforcement de la stratégie de développement locale de la filière forêt/bois est une nécessité pour le Chablais.

- La stratégie présentée au dispositif T01 s’articule autour de 3 objectifs opérationnels :
- lutter contre le morcellement du foncier forestier,
 - faciliter la mobilisation et les flux des bois sur le territoire tout en préservant la ressource forestière,
 - promouvoir la gestion forestière et les bonnes pratiques d’exploitation.

Lutter contre le morcellement forestier

Afin de lutter contre ce phénomène de morcellement, le SIAC a mis en œuvre plusieurs actions permettant de lutter directement contre (ou de surmonter les difficultés induites par) ce fractionnement du foncier forestier.

La bourse foncière forestière

Le SIAC porte et anime la bourse foncière forestière du Chablais : « La forêt bouge Chablais » en partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) depuis 2019. Cet outil est le premier pas pour une restructuration foncière des massifs forestiers permettant de lutter contre le morcellement cadastral des forêts sur les 62 communes du Chablais.

Dans le cadre de l’animation de la bourse foncière, le SIAC a mené une campagne de communication auprès de tous les voisins directs des parcelles forestières en vente sur la bourse foncière forestière. Un courrier a été envoyé à plus de **4 628 propriétaires différents pour les informer de la vente** de parcelles forestières voisines. Le but de cette action est d’encourager le regroupement de parcelles contiguës. Suite à ce publipostage plusieurs centaines de propriétaires forestiers se sont manifestés pour soit acheter les parcelles voisines, soit vendre leurs propres parcelles forestières.

Au 31 décembre 2025, cette action a permis depuis le début de **mettre en vente près de 494,92 ha de forêt dont 333,62 ha ont suscité un intérêt** de la part d’au moins un acheteur potentiel. Les procédures de négociation ou de vente effective représente quant à elles plus de **139,30 hectares**.



En 2025, grâce aux données fournies par les COFOR 74, le SIAC a réalisé des cartes sur les Biens Potentiellement Vacants et Sans Maître pour les 62 communes du Chablais. Ces cartes ont été envoyées à tous les élus du territoire via la lettre d’info du SIAC, soit plus de 900 élus.

Les forêts orphelines

A partir de fin 2024, le programme « Forêt Orpheline », porté par l’association Sylv’ACCTES et le SIAC, a réalisé plusieurs campagnes d’acquisition de parcelles forestières.

Le bilan chiffré de l’opération à la fin de l’année de 2025 est le suivant :

- **Parcelles acquises par le fond de dotation** : 12 parcelles pour une surface de 1,3 ha
- **Parcelles acquises par les communes** : 57 parcelles pour une surface de 8,1 ha
- **Parcelles acquises par des voisins ou un tiers** : 8 parcelles pour une surface de 1,5 ha
- **Parcelles en cours d’acquisition par le fond de dotation** (dossier complet chez le notaire) : 154 parcelles pour une surface de 28,48 ha
- **Parcelles en cours d’acquisition par le fond de dotation** (dossier en cours de constitution chez le notaire) : 400 parcelles pour une surface de 73,84 ha

Association	Communes	Données cadastrales
ASA 3 Beccs	Vailly	Surface : 172,88 ha Parcelles : 1010 Comptes cadastraux : 261
ASA Maison Neuve	Montriond	Surface : 197,88 ha Parcelles : 1750 Comptes cadastraux : 381
ASL GF Arallis	Vailly	Surface : 72 ha dont 12,90 ha adhérents Parcelles : 658 dont 170 parcelles adhérentes Comptes cadastraux : 188 dont 22 adhérents

ASL GF Ravière	La Vernaz	Surface : 74 ha dont 35,08 ha adhérents Parcelles : 476 dont 179 parcelles adhérentes Comptes cadastraux : 152 dont 46 adhérents
ASL Presqu’île	Thonon Agglo	Surface : 1369,49 ha dont 197,92 ha adhérents Parcelles : 4194 dont 400 parcelles adhérentes Comptes cadastraux : 1489 dont 48 adhérents

Le regroupement de propriétaires forestiers

Le SIAC travaille activement avec le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière) et la Chambre d’agriculture pour développer et accompagner les Associations Syndicales de Propriétaire forestier (ASLGF / ASA). Grâce à ce travail, le territoire compte en 2025 plusieurs structures de regroupement de propriétaires que le SIAC accompagne.

En plus de ces associations syndicales de propriétaires forestiers, le SIAC suit également le développement de l’ASLGF du Forchat portée par Thonon Agglomération. En 2025, l’équipe du SIAC a également travaillé sur 2 nouveaux projets de structures de regroupement (une ASLGF sur le secteur de la CCPEVA et une AFP sur le secteur de la CCHC) qui pourraient voir le jour en 2026.

Faciliter la mobilisation de bois et promouvoir la gestion forestière

En 2025, le SIAC a mené et/ou participé à plusieurs actions en lien avec la mobilisation du bois localement :

- Le suivi de la desserte forestière sur le territoire avec la finalisation du schéma de la presqu'île du Léman. En plus de ce nouveau schéma de desserte, une cartographie répertoriant tous les projets de routes/pistes forestières répertoriés dans les différents schémas de desserte existant sur le territoire a été réalisée.
- Suite à l'étude d'opportunité pour la réalisation d'une plateforme centrale de stockage de bois menée par le SIAC, Thonon Agglomération a pris la suite de ce projet dans le cadre de sa charte forestière. Un comité de pilotage a été réalisé pour travailler sur la recherche de foncier. L'équipe du SIAC reste impliquée dans toute cette phase du montage opérationnel du projet au côté du nouveau chargé de mission « charte forestière » de TA.
- Afin d'affiner les données sur la ressource forestière disponible sur le territoire du Chablais, le SIAC a commencé un travail d'inventaire forestier à partir des données LIDAR qui devrait se terminer en 2026.
- La participation aux différents réseaux/réunions forestiers dans le Chablais et au niveau départemental, notamment sur les thématiques du bois énergie (SYANE, projet chaufferie), de la forêt en général (printemps de la filière, ...) et les conflits d'usage (fresque de la forêt, groupe de travail départemental).



Pour ce qui est de la promotion de la gestion forestière, le SIAC a poursuivi son travail en 2025 à travers 3 actions importantes :

- La promotion du dispositif Sylv'ACCTES sur le Chablais qui permet de venir soutenir financièrement des travaux forestiers vertueux.

Bilan Sylv'ACCTES sur le territoire du Chablais (fin 2025) :

1. Itinéraire n°1 : renouveler les futaies résineuses par trouée : 125 ha de forêts engagés
 2. Itinéraire n°2 : irrégulariser les forêts mixtes : 18 ha de forêt engagés
 3. Itinéraire n°3 : améliorer des peuplements feuillus : 7 ha de forêts engagés
- Le suivi du lancement de la démarche « forestiers Engagé » lancé par le Pôle Excellence bois en 2025. Il s'agit d'une initiative collective et locale, portée par le Pôle Excellence Bois, visant à valoriser le bois local comme matériau d'avenir, tout en préservant les forêts des Pays de Savoie.
 - L'organisation de 3 RDV du Bois à **destination des élus et des professionnels du territoire** : les conflits d'usage, les problématiques liées à l'utilisation du bois local et le bois énergie. Ces RDV du bois ont permis de sensibiliser plus de 80 élus et/ou professionnels.



Ce programme d'actions annuel a été réalisé grâce au soutien financier de





2 avenue des Allobroges BP33-74201 Thonon Cedex

Tél. : 04 50 04 24 24

E-mail : accueil@siac-chablais.fr

www.siac-chablais.fr